



Interreg



Co-funded by
the European Union

NEXT MED

PROGRAMME INTERREG NEXT MED 2021-2027

MÉTHODOLOGIE DU CADRE DE PERFORMANCE

VERSION FINALE



REGIONE AUTÓNOMA
DE SARDIGNA
REGIONE AUTONOMA
DELLA SARDEGNA

#everythingMEDpossible





Interreg



Co-funded by
the European Union

NEXT MED

Clause de non responsabilité :

Les informations et opinions contenus dans ce rapport reflètent les vues de l'auteur et ne correspondent pas nécessairement au point de vue officiel de l'Autorité de gestion.

Citation recommandée :

Programme Interreg NEXT MED 2021 – 2027. Méthodologie CP.

Auteur:

Christine Hamza

Autorité de gestion du Programme et autorité de coordination du SAE :

Autorité de gestion du Programme Interreg NEXT MED

Regione Autonoma della Sardegna

Via Bacaredda, 184 - 09127 Cagliari, Italie



Tables des matières

Tableaux et figures	4
Abréviations	5
1 Introduction	6
2 Justification des indicateurs	7
2.1 Définition des indicateurs	8
2.2 Aperçu du cadre des indicateurs	17
3 Base de calcul des valeurs cibles	23
3.1 Paramètres pour les indicateurs de réalisations	23
3.2 Hypothèses relatives aux indicateurs de résultat	27
4 Facteurs ayant un impact sur l'obtention des valeurs cibles	28
4.1 Enseignements tirés des périodes précédentes	28
4.2 Types et nombre d'appels	29
4.3 Autres risques	30
4.4 Risques liés aux indicateurs	30
5 Méthodes garantissant l'utilisation de données de qualité	31
6 Valeurs cibles	33
6.1 Valeurs cibles des Indicateurs de réalisations	33
6.2 Valeurs cibles de indicateurs de résultat	43
7 Type of interventions	50



Tableaux et figures

Tableaux

Tableau 1: Aperçu des indicateurs de réalisation et de résultat	8
Tableau 2: Définition des indicateurs de réalisation	9
Tableau 3: Définition des indicateurs de résultat	14
Tableau 4: Indicateurs de réalisation et de résultat	17
Tableau 5: Liens entre les O.s du Programme NEXT MED 2021-2027 et le Programme IEV CTF MED 2014-2020	23
Tableau 6: Hypothèses liées aux indicateurs de réalisation	25
Tableau 7: Ventilation financière par priorité	26
Tableau 8: Calcul des valeurs cibles des indicateurs de réalisation	26
Tableau 9: Hypothèses quant à la proportion de projets qui atteindront l'indicateur de résultat	27
Tableau 10: Possibles risques et solutions	30
Tableau 11: Facteurs spécifiques ayant une incidence sur les valeurs cibles de indicateurs	30
Tableau 12: Valeurs cibles des indicateurs de réalisation – priorité 1	33
Tableau 13: Valeurs cibles pour les Indicateurs de réalisation – priorité 2	35
Tableau 14: Valeurs cibles des indicateurs de réalisation – priorité 3	40
Tableau 15: Valeurs cibles des indicateurs de réalisation – priorité 4	42
Tableau 16: Valeurs cibles de indicateurs de résultat – priorité 1	43
Tableau 17: Valeurs cibles de indicateurs de résultats – priorité 2	44
Tableau 18: Valeurs cibles de indicateurs de résultats – priorité 3	48
Tableau 19: Valeurs cibles des indicateurs de résultats – priorité 4	49
Tableau 20: Domaines d'intervention	50

Figures

Figure 1: Objectifs stratégiques et objectifs spécifiques du Programme NEXT MED 2021-2027	7
---	---



Interreg



Co-funded by
the European Union

NEXT MED

Abréviations

RDC	Règlement Dispositions Communes
FEDER	Fonds européen de développement régional
CTE	Coopération Territoriale Européenne
P	Priorité
O.S	Objectifs stratégique
RCO	Indicateurs de réalisation communs de la DG REGIO
RCR	Indicateurs de résultat communs de la REGIO
O.s	Objectifs spécifiques



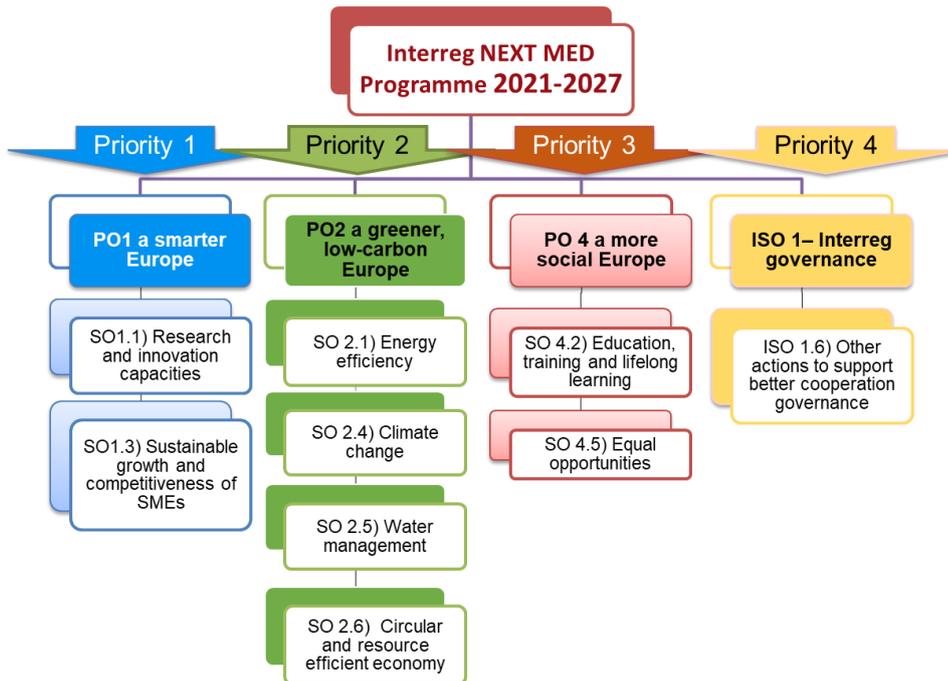
1 Introduction

L'objectif de la méthodologie du cadre de performance est de fournir des informations générales sur la logique d'intervention du nouveau Programme Interreg NEXT MED 2021-2027 (ci-après NEXT MED) et sur la manière dont les valeurs cibles des indicateurs de réalisation et de résultat ont été élaborées.

Sur la base des recommandations de la Commission européenne et des discussions de la Task Force, les principes suivants s'appliquent à la logique d'intervention du programme 2021-2027 :

- les objectifs spécifiques et les indicateurs du Programme utilisent la même formulation que celle du règlement en ce qui concerne les questions spécifiques à traiter, tout en permettant une flexibilité suffisante pour couvrir les besoins émergents non prévisibles lors de la phase de programmation. Pour chaque objectif spécifique, les actions à financer sont basées sur les types d'actions identifiées dans les enseignements tirés du programme 2014-2020 et incluent des questions transversales;
- la logique des actions indicatives suit l'évolution classique d'un projet Interreg en commençant par le développement de la stratégie, l'échange de données et de savoir-faire pour continuer avec les actions pilotes et les investissements conjoints et terminer avec la formation et la sensibilisation ;
- entre 2 et 4 indicateurs de résultat par objectif spécifique ;
- ont principalement été utilisés, les indicateurs communs de réalisation et de résultat de l'instrument Interreg. Seul un indicateur de réalisation du FEDER et deux indicateurs de résultat du FEDER sont utilisés.

Le Programme Interreg NEXT MED est structuré autour de quatre priorités (P) répondant à quatre objectifs stratégiques (OS) dont un objectif spécifique Interreg. Au total, neuf objectifs spécifiques (O.s) ont été sélectionnés.

Figure 1: Objectifs stratégiques et objectifs spécifiques du Programme NEXT MED 2021-2027

Le contenu de la logique d'intervention du programme s'appuie sur les sources suivantes :

- RDC 2021/1060, 24 juin 2021,
- Règlement FEDER (UE) 2021/1058, 24 juin 2021,
- Règlement Interreg (UE) 2021/1059 du 24 juin 2021,
- Document de travail des services de la Commission, Performance, suivi et évaluation du Fonds européen de développement régional, du Fonds de cohésion et du Fonds pour une transition juste en 2021-2027, Bruxelles, 8.7.2021 SWD (2021) 198 final,
- L'analyse territoriale de la zone de coopération,
- Le processus de consultation avec les pays participants et les parties prenantes du programme,
- Les décisions prises par la *Task Force* chargée de l'élaboration du programme

Clause de non-responsabilité

Conformément à l'article 17.1(b) du RPC, l'AG confirme qu'en vue de la rédaction de ce document de méthodologie, elle s'est assurée que les données soutenant les valeurs de référence, les valeurs intermédiaires et les valeurs cibles des indicateurs provenaient de sources fiables (par exemple, le système de suivi ou bien un organisme statistique officiel). Lorsque ce n'était pas le cas, des mesures nécessaires ont été prises pour garantir la qualité des données.

2 Justification des indicateurs

Le choix des indicateurs a pris en compte les spécificités de l'O.s en question, les résultats attendus, le type d'actions ainsi que les ressources disponibles comme intrants, et cela afin de



définir les projets ciblés ainsi que les réalisations et résultats du programme pour chaque objectif spécifique. Par conséquent, les indicateurs ont été sélectionnés de manière à couvrir la quantité d'actions la plus élevée possible : le but était d'assurer une large couverture du système d'indicateurs en termes d'actions et de budget alloué, mais en même temps de préserver un cadre d'indicateurs clair et simple. Une approche pragmatique et un cadre d'indicateurs simple permettent d'éviter l'imposition d'une charge de travail disproportionnée tant aux bénéficiaires et qu'aux gestionnaires du programme.

Pour la sélection des indicateurs du programme, la priorité a été donnée aux indicateurs communs fournis par la Commission. Le choix d'indicateurs communs a été fortement recommandé par la Commission, suite à son intention d'améliorer la couverture des investissements par des indicateurs communs à des fins de transparence, de responsabilité, de suivi, d'évaluation et de communication aux niveaux régional, national et européen. De plus, le choix d'indicateurs communs permet d'agréger les données et de démontrer et communiquer les réalisations et l'impact du programme au-delà des territoires couverts par le programme.

Les indicateurs suivants ont été sélectionnés pour le programme.

Tableau 1: Aperçu des indicateurs de réalisation et de résultat

Code	Titre de l'indicateur
RCO01	Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)
RCO02	Entreprises soutenues par une subvention
RCO81	Participations à des actions communes transfrontières
RCO82	Participations à des actions communes visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes
RCO84	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en oeuvre dans le contexte de projets
RCO85	Participations à des actions de formation communes
RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières
RCO90	Projets de réseaux d'innovation transfrontières
RCO116	Solutions élaborées conjointement
RCR01	Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien
RCR03	Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé
RCR81	Actions de formation communes menées à terme
RCR85	Participations à des actions communes transfrontières après la fin d'un projet
RCR84	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet
RCR104	Solutions adoptées ou développées par des organisations

2.1 Définition des indicateurs

Les indicateurs choisis sont pour la plupart des indicateurs Interreg auxquels viennent s'ajouter un indicateur de réalisation FEDER et deux indicateurs de résultat FEDER. La définition des indicateurs est tirée de la fiche des indicateurs de la Commission européenne (voir tableau récapitulatif 2 et tableau 3).



NEXT MED

Tableau 2: Définition des indicateurs de réalisation

Indicateur de réalisation		Unités	Définition de la COM	Lien avec les types d'actions
Code	Nom			
RCO01	Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	N ^{bre} d'entreprises	<p>L'entreprise¹ est la plus petite combinaison d'unités légales qui est une unité organisationnelle produisant des biens et des services, qui bénéficie d'un certain degré d'autonomie dans la prise de décision, notamment pour l'allocation de ses ressources courantes. Une entreprise exerce une ou plusieurs activités sur un ou plusieurs sites. Une entreprise peut constituer une unité légale unique. Les unités juridiques comprennent les personnes morales dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes physiques ou morales qui peuvent en être propriétaires ou qui en sont membres, telles que les sociétés en nom collectif, les sociétés en commandite privée, les sociétés à responsabilité limitée, les sociétés constituées en société, etc. les personnes qui exercent une activité économique à part entière, telles que le propriétaire et l'exploitant d'un magasin ou d'un garage, un avocat ou un artisan indépendant.</p> <p>(ESTAT en références, basé sur le Règlement (CEE) n° 696/93 du Conseil, Section III A du 15.03.1993)</p> <p>Aux fins de cet indicateur, les entreprises sont des organisations à but lucratif qui produisent des biens et des services pour satisfaire les besoins du marché. Pour l'objectif stratégique 4 (une Europe plus proche de ses citoyens), l'indicateur inclut également les entreprises sociales.</p> <p>La taille de l'entreprise prise en charge est mesurée au moment de la demande.</p>	Cet indicateur est lié aux types d'actions qui abordent spécifiquement les PME. Les PME seront soutenues par des subventions afin d'investir dans les infrastructures soutenues dans le cadre des O.s 1.1 et 1.3.
RCO02	Entreprises	N ^{bre}	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien monétaire sous forme de	Cet indicateur est lié aux Types d'actions qui abordent

¹ Classification des entreprises : Micro-entreprise (<= 10 salariés et chiffre d'affaires annuel <= 10 millions d'euros, ou bilan <= 2 millions d'euros) ; Petite entreprise (10 à 49 salariés et chiffre d'affaires annuel de 10 à 50 millions d'euros ou bilan de 2 à 10 millions d'euros) ; Entreprise moyenne (50 à 249 salariés et chiffre d'affaires annuel de 50 à 250 millions d'euros ou bilan de 10 à 43 millions d'euros) ; Grandes entreprises (>250 salariés et chiffre d'affaires >250 millions ou bilan >43 millions) (ESTAT basé sur la recommandation CE 2003/361/CE, annexe, articles 2-3) INCLURE LA DÉFINITION DES ENTREPRISES SOCIALES de la DG GROW : https://ec.europa.eu/growth/sectors/social-economy/enterprises_fr



NEXT MED

Indicateur de réalisation		Unités	Définition de la COM	Lien avec les types d'actions
Code	Nom			
	soutenues par une subvention	d'entreprises	<p>subventions.</p> <p>L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui est une unité organisationnelle produisant des biens et des services, qui bénéficie d'un certain degré d'autonomie dans la prise de décision, notamment pour l'allocation de ses ressources courantes. Une entreprise exerce une ou plusieurs activités sur un ou plusieurs sites. Une entreprise peut constituer une unité légale unique. Les Unités Juridiques comprennent les personnes morales dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes physiques ou morales qui peuvent en être propriétaires ou en sont membres, telles que les sociétés en nom collectif, les sociétés en commandite privée, les sociétés à responsabilité limitée, les sociétés constituées en société, etc. Les unités juridiques comprennent également les personnes physiques qui exercent une activité économique à part entière, telles que le propriétaire et l'exploitant d'un magasin ou d'un garage, un avocat ou un artisan indépendant.</p> <p>(ESTAT en références, basé sur le Règlement (CEE) n° 696/93 du Conseil, Section III A du 15.03.1993)</p> <p>Aux fins de cet indicateur, les entreprises sont des organisations à but lucratif qui produisent des biens et des services pour satisfaire les besoins du marché. Pour l'objectif stratégique 4 (une Europe plus proche de ses citoyens), l'indicateur inclut également les entreprises sociales.</p> <p>INCLURE LA DÉFINITION DES ENTREPRISES SOCIALES de la DG GROW : https://ec.europa.eu/growth/sectors/social-economy/entreprises_fr</p> <p>Classification des entreprises : Micro-entreprise (<= 10 salariés et chiffre d'affaires annuel <= 10 millions d'euros, ou bilan <= 2 millions d'euros) ; Petite entreprise (10 à 49 salariés et chiffre d'affaires annuel de 10 à 50 millions d'euros ou bilan de 2 à 10 millions d'euros) ; Entreprise moyenne (50 à 249 salariés et chiffre d'affaires annuel de 50 à 250 millions d'euros ou bilan de 10 à 43 millions d'euros) ; Grandes entreprises (>250 salariés et chiffre d'affaires >250 millions ou bilan >43 millions)</p> <p>(ESTAT basé sur la recommandation CE 2003/361/CE, annexe, articles 2-3)</p> <p>La taille de l'entreprise prise en charge est mesurée au moment de la demande.</p>	spécifiquement les PME. Les PME seront soutenues par des subventions afin d'investir dans les infrastructures soutenues dans le cadre des O.s 1.1 et 1.3.
RCO81	Participations à des actions communes transfrontières	N ^{bre} de participations	<p>L'indicateur compte le nombre de participations aux actions transfrontalières communes mises en œuvre dans les projets soutenus. Les actions conjointes transfrontalières pourraient inclure, par exemple, des activités d'échange ou des visites d'échange organisées avec des partenaires transfrontaliers. Les participations (c'est-à-dire le nombre de personnes participant à une action commune transfrontalière - par exemple citoyens, bénévoles, étudiants, élèves, agents publics,</p>	Cet indicateur est lié aux types d'actions qui abordent la sensibilisation, l'amélioration des capacités, la participation active et l'inclusion. Cet indicateur est lié aux types d'actions des O.s 2.1, 2.4, 2.5 et 2.6



NEXT MED

Indicateur de réalisation		Unités	Définition de la COM	Lien avec les types d'actions
Code	Nom			
			<p>etc.) sont comptées pour chaque action commune organisée sur la base de listes de présence ou d'autres moyens de quantification pertinents.</p> <p>Les participations à des événements publics organisés dans le cadre des projets soutenus ne doivent pas être prises en compte dans cet indicateur. Une action conjointe est considérée comme une action organisée avec la participation d'organisations d'au moins deux pays participants.</p>	
RCO82	Participations à des actions communes visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes	N ^{bre} de participations	<p>L'indicateur compte le nombre de participations à des activités conjointes abordant principalement les principes horizontaux (égalité des genres, égalité des chances et inclusion sociale) mis en œuvre dans les projets soutenus. Les actions conjointes pourraient inclure, par exemple, des activités d'échange ou des visites d'échange. Les participations (c'est-à-dire le nombre de personnes participant à une action commune) sont comptabilisées pour chaque activité commune organisée sur la base de listes de présence ou d'autres moyens de quantification pertinents.</p> <p>Une action conjointe est considérée comme une action organisée avec la participation d'organisations d'au moins deux pays participants.</p> <p>Les participations à des événements publics promouvant l'égalité des sexes, l'égalité des chances et l'inclusion sociale, organisés dans le cadre des projets soutenus, ne doivent pas être comptabilisées dans cet indicateur.</p>	Cet indicateur est lié aux types d'actions qui abordent l'égalité entre les femmes et les hommes, l'égalité des chances, l'inclusion sociale et l'intégration socio-économique ainsi que la responsabilisation, dans le cadre de l'O.s 4.2.
RCO84	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de	N ^{bre} d'actions pilotes	<p>L'indicateur compte le nombre de participations à des activités conjointes abordant principalement les principes horizontaux (égalité des genres, égalité des chances et inclusion sociale) mis en œuvre dans les projets soutenus. Les actions conjointes pourraient inclure, par exemple, des activités d'échange ou des visites d'échange. Les participations (c'est-à-dire le nombre de personnes participant à une action commune) sont comptabilisées pour chaque activité conjointe organisée sur la base</p>	<p>Cet indicateur est lié aux types d'actions qui abordent:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● le test et le développement de technologies, procédés et services, et l'adoption de technologies, ● des actions pilotes visant à démontrer des procédures



NEXT MED

Indicateur de réalisation		Unités	Définition de la COM	Lien avec les types d'actions
Code	Nom			
	projets		<p>de listes de présence ou d'autres moyens pertinents de. L'indicateur compte les actions pilotes développées conjointement et mises en œuvre par les projets soutenus. La portée d'une action pilote développée en commun pourrait être de tester des procédures, de nouveaux instruments, outils, des expérimentations ou des transferts de pratiques. Afin d'être comptabilisé par cet indicateur,</p> <p>- l'action pilote doit non seulement être développée, mais également mise en œuvre dans le cadre du projet</p> <p>Et</p> <p>- la mise en œuvre de l'action pilote devrait être finalisée d'ici la fin du projet.</p> <p>Une action pilote développée conjointement implique la participation d'organisations d'au moins deux pays participants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> la démonstration des bénéfices techniques, financiers et environnementaux de mesures, l'amélioration des synergies avec des mécanismes de coordination, des initiatives ou des programmes <p>(O.s 1.1, O.s 2.1, O.s 2.4, O.s 2.5, O.s 2.6, O.s 4.2, O.s 4.5, OSI 1.6)</p>
RCO85	Participations à des actions de formation communes	N ^{bre} de participations	<p>L'indicateur compte le nombre de participations aux actions de formation communes. Les participations à des programmes de formation communs sont censées être comptées comme des participants inscrits ayant commencé la formation.</p> <p>Cela implique l'implication d'organisations d'au moins deux pays participants dans l'organisation de la formation.</p> <p>Un programme de formation conjoint nécessite l'acquisition de connaissances sur un sujet donné et implique la formation des participants sur plusieurs sessions. Une réunion/événement/session interne ponctuelle au cours de laquelle des informations sont diffusées ne doit pas être considérée comme un programme de formation.</p>	Cet indicateur est lié aux types d'actions qui abordent le développement de compétences et la formation (O.s 1.3, O.s 4.2 et O.s 4.5)
RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	N ^{bre} d'organisations	<p>L'indicateur compte les organisations coopérant formellement aux projets soutenus. Les organisations prises en compte dans cet indicateur sont les personnes morales comprenant les partenaires du projet et les organisations associées, telles que mentionnées dans la convention de financement de la candidature. Les organisations coopérant formellement à de petits projets (par exemple dans le cadre d'un Small Project Fund) sont également prises en compte.</p>	Tous les types d'actions sont liés à cet indicateur
RCO90	Projets de réseaux d'innovation transfrontières	N ^{bre} de projets	<p>L'indicateur compte le nombre de projets créant, poursuivant ou étendant des réseaux d'innovation d'entreprise au-delà des frontières. Pour que les projets soient pris en compte dans l'indicateur, le ou les réseaux créés, poursuivis ou étendus doivent être opérationnels au moment de l'achèvement du projet.</p>	Cet indicateur est lié à tous les types d'actions de l'O.s 1.1 centrées sur les réseaux d'innovation.
RCO116	Solutions élaborées conjointement	N ^{bre} de solutions	<p>L'indicateur compte le nombre de solutions élaborées conjointement à partir d'actions pilotes conjointes mises en œuvre par les projets soutenus. Pour être prise en compte dans l'indicateur, une solution identifiée doit inclure des indications sur les actions nécessaires pour qu'elle soit mise en œuvre ou étendue.</p>	<p>Cet indicateur est lié aux types d'actions qui abordent:</p> <ul style="list-style-type: none"> l'intégration et l'adaptation des cadres légaux, la



NEXT MED

Indicateur de réalisation		Unités	Définition de la COM	Lien avec les types d'actions
Code	Nom			
			Une solution développée conjointement implique l'implication d'organisations d'au moins deux pays participants dans le processus d'élaboration et de conception de la solution.	<p>formulation des politiques publiques et la prise de décision</p> <ul style="list-style-type: none">● le développement de plateformes transnationales et de services transnationaux● le développement d'actions pilotes transnationales● la capitalisation et l'exploitation des bonnes pratiques et des expériences pilotes● l'amélioration des capacités administratives <p>(O.s 1.3, O.s 2.1, O.s 2.4, O.s 2.5, O.s 2.6, O.s 4.2, O.s 4.5, OSI 1.6)</p>



Tableau 3: Définition des indicateurs de résultat

Indicateur de résultat		Unités	Définition de la COM	Mesure de l'indicateur	Lien avec les types d'actions
Code	Nom				
RCR01	Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	N ^{bre} d'emplois	<p>Nombre d'emplois exprimé en équivalents temps plein (ETP) annuels moyens créés dans la ligne d'activité soutenue par le projet. Les nouveaux postes doivent être pourvus et ils peuvent être à temps plein, à temps partiel ou saisonniers. Les postes vacants ne sont pas comptabilisés. En outre, les postes nouvellement créés devraient durer au moins un an après la fin d'un projet. L'indicateur est calculé comme la différence entre les ETP annuels occupés avant le début du projet et un an après l'achèvement du projet.</p> <p>L'ETP annuel est défini comme le rapport des heures de travail effectivement effectuées au cours d'une année civile divisée par le nombre total d'heures conventionnellement travaillées au cours de la même période par un individu ou un groupe. Par convention, une personne ne peut accomplir plus d'un ETP sur une base annuelle. Le nombre d'heures conventionnellement travaillées est déterminé sur la base des heures de travail normatives/légales conformément à la législation nationale. Une personne à temps plein sera identifiée en référence à son statut d'emploi et au type de contrat (temps plein ou temps partiel).</p>	Un an après l'achèvement de la réalisation du projet soutenu.	Cet indicateur est lié aux types d'actions qui abordent la croissance durable dans le cadre de l'O.s 1.3
RCR03	Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de	N ^{bre} d'entreprises	<p>Nombre de PME² introduisant des innovations de produits ou de procédés grâce au soutien fourni. L'indicateur couvre également les microentreprises.</p> <p>L'innovation de produit est l'introduction sur le marché d'un bien ou d'un service nouveau ou considérablement amélioré en ce qui concerne ses capacités, sa convivialité, ses composants ou ses sous-systèmes.</p> <p>L'innovation de processus est la mise en œuvre d'un processus de production, d'une méthode de distribution ou d'une activité de soutien</p>	Au plus un an après l'achèvement de la réalisation du projet soutenu	Cet indicateur est lié aux types d'actions qui abordent spécifiquement les PME dans le cadre de l'O.s 1.1

² Classification des entreprises : Micro-entreprise (<= 10 salariés et chiffre d'affaires annuel <= 10 millions d'euros, ou bilan <= 2 millions d'euros) ; Petite entreprise (10 à 49 salariés et chiffre d'affaires annuel de 10 à 50 millions d'euros ou bilan de 2 à 10 millions d'euros) ; Entreprise moyenne (50 à 249 salariés et chiffre d'affaires annuel de 50 à 250 millions d'euros ou bilan de 10 à 43 millions d'euros) ; Grandes entreprises (>250 salariés et chiffre d'affaires >250 millions ou bilan >43 millions) (ESTAT basé sur la recommandation CE 2003//CE, annexe, articles 2-3) INCLURE LA DÉFINITION DES ENTREPRISES SOCIALES de la DG GROW : https://ec.europa.eu/growth/sectors/social-economy/entreprises_fr



NEXT MED

Indicateur de résultat		Unités	Définition de la COM	Mesure de l'indicateur	Lien avec les types d'actions
Code	Nom				
	procédé		nouveau ou considérablement amélioré. Les innovations de produits ou de procédés doivent être nouvelles pour l'entreprise soutenue, mais elles ne doivent pas nécessairement être nouvelles pour le marché. Les innovations pourraient avoir été développées à l'origine par les entreprises soutenues ou par d'autres entreprises ou organisations. (voir les références de la COM2014)		
RCR81	Actions de formation communes menées à terme	N ^{bre} de participations	L'indicateur compte le nombre de participants ayant suivi les programmes de formation communs organisés par les projets soutenus. L'achèvement doit être documenté par les organisateurs de la formation, soit par un registre des achèvements confirmés, soit par la délivrance de certificats d'achèvement de la formation. Les certificats d'achèvement ne nécessitent pas nécessairement un processus de certification national préalable de l'organisme émetteur.	A la fin du projet	Cet indicateur est lié aux types d'actions qui abordent le développement de compétences et la formation (O.s 1.3, O.s 4.2, O.s 4.5)
RCR84	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet	N ^{bre} d'organisations	L'indicateur compte les organisations qui coopèrent le long des frontières après l'achèvement des projets soutenus. Les organisations sont des entités juridiques impliquées dans la mise en œuvre du projet, comptées au sein du RCO87. Le concept de coopération doit être interprété comme une déclaration selon laquelle les entités ont un accord formel pour poursuivre la coopération, après la fin du projet soutenu. Les accords de coopération peuvent être conclus pendant la mise en œuvre du projet ou dans l'année suivant l'achèvement du projet. La coopération durable ne doit pas nécessairement couvrir le même sujet que celui abordé par le projet achevé.	Durant la mise en œuvre du projet / jusqu'à un an après la fin d'un projet	Tous les types d'actions sont liés à cet indicateur
RCR85	Participations à des actions communes transfrontières	N ^{bre} de participations	L'indicateur comptabilise le nombre de participations à des actions communes transfrontières après l'achèvement du projet, organisées par tout ou partie des anciens partenaires ou organisations associées au projet, dans le prolongement de la coopération. Les actions conjointes transfrontalières pourraient inclure, par exemple, des activités d'échange ou des visites d'échange organisées avec des participants d'au moins deux pays de la zone du programme. Les participations (c'est-à-dire le nombre de personnes participant à une action commune transfrontalière) sont comptabilisées pour chaque action commune organisée sur la base de listes de présence ou d'autres moyens de quantification pertinents. Pour la définition de cet indicateur, l'action commune inclut des actions de formation.	Jusqu'à un an après la fin d'un projet	Cet indicateur est lié aux types d'actions qui abordent l'égalité entre les femmes et les hommes, l'égalité des chances, l'inclusion sociale et l'intégration socio-économique ainsi que la responsabilisation, dans le cadre des O.s 2.1, O.s 2.5, O.s 2.6, O.s 4.2.



NEXT MED

Indicateur de résultat		Unités	Définition de la COM	Mesure de l'indicateur	Lien avec les types d'actions
Code	Nom				
RCR104	Solutions adoptées ou développées par des organisations	N ^{bre} de solutions	L'indicateur compte le nombre de solutions, autres que les solutions juridiques ou administratives, qui sont développées par les projets soutenus et sont reprises ou mises à l'échelle pendant la mise en œuvre du projet ou dans l'année suivant la fin d'un projet. L'organisation adoptant les solutions développées par le projet peut ou non participer au projet. L'adoption/la mise à l'échelle doit être documentée par les organisations adoptantes, par exemple dans des stratégies, des plans d'action, etc.	Durant la mise en œuvre du projet / jusqu'à un an après la fin d'un projet	<p>Cet indicateur est lié aux Types d'actions qui abordent:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● l'intégration et l'adaptation des cadres légaux, la formulation des politiques publiques et la prise de décision ● le développement de plateformes transnationales et de services transnationaux ● le développement d'actions pilotes transnationales ● la capitalisation et l'exploitation des bonnes pratiques et des expériences pilotes ● l'amélioration des capacités administratives <p>(O.s 1.1, O.s 1.3, O.s 2.1, O.s 2.4, O.s 2.5, O.s 2.6, O.s 4.2, O.s 4.5, OSI 1.6)</p>

2.2 Aperçu du cadre des indicateurs

Le tableau ci-dessous présente la logique d'intervention et les liens existant entre les indicateurs et les types d'actions propres à chaque objectif spécifique.

Tableau 4: Indicateurs de réalisation et de résultat

P	O.s	Types d'actions	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
1	O.s 1.1	A.1.1.1 Soutien aux essais et développement de technologies, processus et services transnationaux , et soutien à l'adoption de technologies, de transfert de technologie, et de commercialisation des résultats de la recherche et de la Propriété Intellectuelle (PI).	RCO84 Actions pilotes élaborées conjointement et mises en oeuvre dans le contexte de projets RCO87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières RCO01 Entreprises supported (of wich: micro, small, medium, large) RCO02 Entreprises soutenues par une subvention	RCR104 Solutions adoptées ou développées par des organisations RCR84 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet RCR03 Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé
		A.1.1.2 Soutien au réseautage, partenariats et plates-formes transnationales en matière de R&D&I entre les entreprises et les universités partageant le savoir-faire et les résultats, améliorant l'accès transnational, la collaboration, la mobilité et les synergies.	RCO90 Projets de réseaux d'innovation transfrontières RCO87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières RCO01 Entreprises supported (of wich: micro, small, medium, large) RCO02 Entreprises soutenues par une subvention	RCR84 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet RCR03 Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé
		A.1.1.3 Soutien à la recherche et aux activités d'innovation des entreprises , y compris à l'investissement dans les infrastructures et équipements de recherche transnationaux	RCO90 Projets de réseaux d'innovation transfrontières RCO87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières RCO01 Entreprises supported (of wich: micro, small, medium, large) RCO02 Entreprises soutenues par une subvention	RCR84 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet RCR03 Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé
	O.s 1.3	A.1.3.1 Accompagnement transnational à la création et au suivi de start-up et spin-off , encourageant leur esprit d'entreprise, leur innovation, leur diversification et leur croissance	RCO87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières RCO01 Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes) RCO02 Entreprises soutenues par une subvention	RCR84 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet RCR104 Solutions adoptées ou développées par des organisations
	A.1.3.2 Développement et promotion de clusters transnationaux , réseaux, chaînes de valeur, laboratoires vivants, et leur mise en	RCO87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	RCR84 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet	



NEXT MED

P	O.s	Types d'actions	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
		réseau et échange de bonnes pratiques	RCO116 Solutions élaborées conjointement RCO01 Entreprises supported (of wich: micro, small, medium, large) RCO02 Entreprises soutenues par une subvention	RCR104 Solutions adoptées ou développées par des organisations RCR01 Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien
		A.1.3.3. Des actions transnationales pour améliorer les capacités d'adaptation des entreprises, des travailleurs, et des entrepreneurs afin de changer et d'accroître l'entrepreneuriat, ce qui inclut, entre autres, le développement de compétences et des mesures pour anticiper les besoins en compétences.	RCO87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières RCO85 Participations à des actions de formation communes RCO01 Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes) RCO02 Entreprises soutenues par une subvention	RCR84 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet RCR104 Solutions adoptées ou développées par des organisations RCR81 Actions de formation communes menées à terme RCR01 Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien
		A.1.3.4. Des services d'aide aux entreprises , des plateformes, et des réseaux transnationaux afin de soutenir l'internationalisation des entreprises, l'adoption et l'utilisation d'innovations écologiques et de technologies propres, et l'amélioration de l'environnement des entreprises.	RCO87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières RCO116 Solutions élaborées conjointement RCO01 Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes) RCO02 Entreprises soutenues par une subvention	RCR84 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet RCR104 Solutions adoptées ou développées par des organisations RCR01 Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien
		A.1.3.5 Initiatives pour la transformation numérique des PME et pour le développement des capacités, de l'innovation et de l'application des compétences dans le commerce transnational et électronique.	RCO84 Actions pilotes élaborées conjointement et mises en oeuvre dans le contexte de projets RCO85 Participations à des actions de formation communes RCO01 Entreprises supported (of wich: micro, small, medium, large) RCO02 Entreprises soutenues par une subvention	RCR84 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet RCR104 Solutions adoptées ou développées par des organisations RCR01 Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien
2	O.s 2.1	A 2.1.1 Mise en œuvre de projets pilotes pour démontrer les avantages techniques, financiers et environnementaux des mesures aux acteurs locaux, entreprises et chaînes d'approvisionnement locales/régionales liées à l'efficacité énergétique, aux sources d'énergie renouvelables et à la gestion intelligente de l'énergie	RCO87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières RCO84 Actions pilotes élaborées conjointement et mises en oeuvre dans le contexte de projets	RCR84 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet RCR104 Solutions adoptées ou développées par des organisations
		A 2.1.2 Initiatives liées au transfert de technologie, à l'utilisation des résultats de la recherche et à l'adaptation aux besoins et aux capacités locales des acteurs locaux, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement locales/régionales liées à l'efficacité énergétique, aux sources d'énergie renouvelables et à la gestion intelligente de l'énergie	RCO87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières RCO116 Solutions élaborées conjointement	RCR84 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet RCR104 Solutions adoptées ou développées par des organisations



NEXT MED

P	O.s	Types d'actions	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
		A 2.1.3 Initiatives pour accroître la sensibilisation, les capacités et encourager la participation active et l'inclusion des citoyens, des organisations de la société civile et du secteur privé concernant l'impact du changement climatique, l'efficacité énergétique, les sources d'énergie renouvelables et la gestion intelligente de l'énergie	RCO87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières RCO81 Participations à des actions communes transfrontières	RCR84 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet RCR85 Participations à des actions communes transfrontières après la fin d'un projet "
		A 2.1.4 Intégration et adaptation dans les cadres réglementaires, formulation des politiques et prise de décision des autorités régionales et locales des dispositions et normes de performance favorisant l'efficacité énergétique, les sources d'énergie renouvelables, le suivi de la performance énergétique et les compteurs intelligents.	RCO87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières RCO116 Solutions élaborées conjointement	RCR84 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet RCR104 Solutions adoptées ou développées par des organisations
		A 2.4.1 Mise en œuvre de procédures de démonstration et de pilotes pour accroître la capacité et l'aptitude de déploiement commun, fournir une « preuve de concept » et renforcer l'innovation dans les domaines de l'adaptation au changement climatique, de la prévention des risques et résilience aux catastrophes	RCO87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières RCO84 Actions pilotes élaborées conjointement et mises en oeuvre dans le contexte de projets RCO81 Participations à des actions communes transfrontières	RCR84 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet RCR104 Solutions adoptées ou développées par des organisations
	O.s 2.4	A 2.4.2 Initiatives visant à accroître la sensibilisation, les capacités, et à encourager la participation active et l'inclusion des citoyens, des organisations de la société civile et du secteur privé en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, à la prévention des risques et à la résilience aux catastrophes	RCO87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières RCO116 Solutions élaborées conjointement RCO81 Participations à des actions communes transfrontières	RCR84 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet RCR104 Solutions adoptées ou développées par des organisations
		A 2.4.3 Intégration et adaptation dans les cadres réglementaires – formulation des politiques et prise de décision des autorités régionales et locales quant aux dispositions et standards de performance lié à la l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la planification de la résilience aux catastrophes.	RCO116 Solutions élaborées conjointement RCO81 Participations à des actions communes transfrontières	RCR84 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet RCR104 Solutions adoptées ou développées par des organisations
	O.s 2.5	A 2.5.1 Mise en œuvre de projets pilotes pour démontrer les avantages techniques, financiers et environnementaux des mesures liées à la gestion du cycle de l'eau, à l'efficacité de l'eau pour les industries et les ménages et à la réhabilitation des plans d'eau impliquant les autorités locales, les prestataires de services publics, les associations professionnelles et les agences environnementales.	RCO87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières RCO84 Actions pilotes élaborées conjointement et mises en oeuvre dans le contexte de projets	RCR84 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet RCR104 Solutions adoptées ou développées par des organisations
		A 2.5.2 Initiatives liées au transfert de technologie, à l'utilisation	RCO87 Organisations qui coopèrent par-delà les	RCR84 Organisations qui coopèrent par-delà les



NEXT MED

P	O.s	Types d'actions	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
		des résultats de la recherche et à l'adaptation aux besoins locaux et aux capacités des autorités locales et régionales, des prestataires de services publics, des associations professionnelles, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement liées à la gestion du cycle de l'eau, à l'utilisation efficace de l'eau pour les industries et les ménages et à la réhabilitation des plans d'eau.	frontières RCO116 Solutions élaborées conjointement	frontières après la fin d'un projet RCR104 Solutions adoptées ou développées par des organisations
		A 2.5.3 Initiatives pour sensibiliser, augmenter les capacités, et encourager la participation active des citoyens, des organisations de la société civile et du secteur privé aux activités liées à l'impact du changement climatique, les tendances de la consommation d'eau, l'état écologique et quantitatif des ressources en eau, la gestion du cycle de l'eau, l'efficacité de l'eau et la réhabilitation des plans d'eau.	RCO87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières RCO81 Participations à des actions communes transfrontières	RCR84 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet RCR85 Participations à des actions communes transfrontières après la fin d'un projet
		A 2.5.4 Intégration et adaptation dans les cadres réglementaires, formulation des politiques et prise de décision et formulation des politiques des autorités régionales et locales des dispositions et des normes de performance favorisant l'efficacité de l'eau, l'eau est liée à l'adaptation au changement climatique, aux incitations à l'économie d'eau, à la gestion du cycle de l'eau (y compris la surveillance de l'utilisation de l'eau, les compteurs intelligents et la tarification de l'eau.	RCO87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières RCO116 Solutions élaborées conjointement	RCR84 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet RCR104 Solutions adoptées ou développées par des organisations
	O.s 2.6	A 2.6.1 Mise en œuvre de projets pilotes pour démontrer les avantages techniques, financiers et environnementaux des mesures liées à la gestion du cycle de vie, à la conception des produits, à la gestion des déchets, à l'efficacité des ressources pour les industries et les ménages et le recyclage en impliquant les autorités locales, les prestataires de services publics, les associations professionnelles, les consommateurs et les ONG, entreprises locales / prestataires de services et agences environnementales.	RCO87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières RCO84 Actions pilotes élaborées conjointement et mises en oeuvre dans le contexte de projets	RCR84 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet RCR104 Solutions adoptées ou développées par des organisations
		A 2.6.2 Initiatives liées au transfert de technologie, à l'utilisation des résultats de la recherche et à l'adaptation aux besoins locaux et aux capacités des autorités locales et régionales, des prestataires de services publics, des associations professionnelles, des praticiens, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement liées à la conception de produits, à la gestion des déchets, à l'efficacité des ressources et au recyclage.	RCO87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières RCO116 Solutions élaborées conjointement	RCR84 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet RCR104 Solutions adoptées ou développées par des organisations
		A 2.6.3 Initiatives pour accroître la sensibilisation et encourager la participation active des citoyens, des organisations de la société	RCO87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	RCR84 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet



NEXT MED

P	O.s	Types d'actions	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
3	O.s 4.2	civile et du secteur privé concernant l'efficacité des ressources, les impacts de l'utilisation des ressources et les modes de consommation.	RCO81 Participations à des actions communes transfrontières	RCR85 Participations à des actions communes transfrontières après la fin d'un projet
		A 2.6.4 Intégration et adaptation dans les cadres réglementaires, formulation des politiques et prise de décision et formulation des politiques des autorités régionales et locales de dispositions et de normes de performance favorisant l'efficacité des ressources, la gestion du cycle de vie, les dispositions en matière de recyclage et l'intégration de l'économie circulaire.	RCO87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières RCO116 Solutions élaborées conjointement	RCR84 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet RCR104 Solutions adoptées ou développées par des organisations
		A.4.2.1 Mesures et partenariats transnationaux en matière d'emploi et d'éducation / formation pour anticiper les besoins en compétences, soutenir l'adéquation et la transition sur le marché du travail, notamment par la formation sur le terrain et l'expérience de travail.	RCO87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières RCO85 Participations à des actions de formation communes RCO82 Participations à des actions communes visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes	RCR84 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet RCR104 Solutions adoptées ou développées par des organisations RCR81 Actions de formation communes menées à terme
		A.4.2.2 Développement de plateformes transnationales et d'infrastructures numériques pour l'apprentissage et l'éducation en ligne.	RCO87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières RCO116 Solutions élaborées conjointement RCO84 Actions pilotes élaborées conjointement et mises en oeuvre dans le contexte de projets RCO85 Participations à des actions de formation communes RCO82 Participations à des actions communes visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes	RCR84 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet RCR104 Solutions adoptées ou développées par des organisations
		A.4.2.3 Programmes et initiatives d' alphabétisation numérique , en particulier auprès des migrants, des NEET, des jeunes, des femmes, des populations défavorisées, des chômeurs de longue durée et des populations rurales.	RCO87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières RCO116 Solutions élaborées conjointement RCO85 Participations à des actions de formation communes RCO82 Participations à des actions communes visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes	RCR84 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet RCR85 Participations à des actions communes transfrontières après la fin d'un projet
A.4.2.4 Développement de partenariats, de programmes, d'initiatives et d'innovations transnationaux/internationaux pour améliorer les opportunités d'éducation et d'emploi, la qualité, l'accès et la mobilité des groupes confrontés à des obstacles	RCO87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières RCO82 Participations à des actions communes visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes	RCR84 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet RCR85 - Participations à des actions communes transfrontières après la fin d'un projet		



NEXT MED

P	O.s	Types d'actions	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
		spécifiques à la participation (jeunes, femmes, migrants, chômeurs de longue durée et personnes ayant des besoins spéciaux).		
		A.4.2.5 Actions et services transnationaux qui favorisent l'égalité des sexes, l'égalité des chances, l'inclusion sociale et l'intégration et l'autonomisation socio-économiques.	RCO87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières RCO82 Participations à des actions communes visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes equality, equal opportunities and social inclusion"	RCR84 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet RCR85 - Participations à des actions communes transfrontières après la fin d'un projet
	O.s 4.5	A.4.5.1 Améliorations de la prestation de soins de santé et mesures visant à améliorer l'égalité d'accès et en temps opportun à des services de qualité	RCO87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières RCO84 Actions pilotes élaborées conjointement et mises en oeuvre dans le contexte de projets RCO116 Solutions élaborées conjointement	RCR84 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet RCR104 Solutions adoptées ou développées par des organisations
	O.s 4.5	A.4.5.2 Mesures visant à améliorer la résilience des systèmes de soins de santé et la capacité des organisations de la société civile et des communautés dans le domaine des soins de santé, y compris la mise en réseau transnationale, le renforcement des capacités et la formation dans le domaine des soins de santé, améliorant la préparation et l'adaptation aux pandémies et autres crises sanitaires.	RCO87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières RCO116 Solutions élaborées conjointement RCO85 Participations à des actions de formation communes	RCR84 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet RCR104 Solutions adoptées ou développées par des organisations RCR81 Actions de formation communes menées à terme
4	OSI 1.6	OSI 1.6.1 Promouvoir et mettre en place des mesures et des actions conjointes pour améliorer la capacité institutionnelle des autorités publiques et autres parties prenantes, en particulier au niveau local, à concevoir et fournir efficacement des services publics pour le bien-être socio-économique et environnemental des citoyens et des lieux.	RCO87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières RCO84 Actions pilotes élaborées conjointement et mises en oeuvre dans le contexte de projets RCO116 Solutions élaborées conjointement	RCR104 Solutions adoptées ou développées par des organisations RCR84 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet
	OSI 1.6	OSI 1.6.2 Développer et mettre en oeuvre des outils communs afin de favoriser les processus de gouvernance locale en renforçant le partenariat intersectoriel, multiniveaux et transnational, en encourageant la coopération entre les citoyens, les acteurs de la société civile et les institutions en vue d'identifier et de traiter les questions d'intérêt commun au niveau local par le biais d'échanges, d'approches ascendantes et participatives.	RCO87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières RCO84 Actions pilotes élaborées conjointement et mises en oeuvre dans le contexte de projets RCO116 Solutions élaborées conjointement	RCR104 Solutions adoptées ou développées par des organisations RCR84 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet

**NEXT MED**

3 Base de calcul des valeurs cibles

3.1 Paramètres pour les indicateurs de réalisations

La méthodologie utilisée pour le calcul des valeurs cibles des indicateurs sélectionnés est basée sur les données de suivi du Programme IEV CTF MED 2014-2020.

Comme point de départ, la correspondance suivante entre les objectifs thématiques (OT) 2014-2020 et les objectifs spécifiques (O.s) 2021-2027 a été établie.

Tableau 5: Liens entre les O.s du Programme NEXT MED 2021-2027 et le Programme IEV CTF MED 2014-2020

2021-2027			2014-2020		
P	O.s	Titre abrégé	OT	Priorité	Titre abrégé
1	1.1	Capacités de recherche et d'innovation	A.2	A.2.1	Soutenir le transfert technologique et la commercialisation des résultats de la recherche
				A.2.2	Accès des PME à la recherche et à l'innovation
	1.3	Croissance durable et compétitivité des PME	A.1	A.1.1	Soutenir les start-ups innovantes et les entreprises récemment créées
				A.1.2	Renforcer et soutenir les réseaux, clusters, consortiums et chaînes de valeur euro-méditerranéennes
2	2.1	Efficacité énergétique et émissions de gaz à effet de serre	B.4	B.4.2	Réduire la production de déchets municipaux, promouvoir le tri sélectif
				B.4.3	Soutenir les rénovations énergétiques économiquement rentables et innovantes en fonction du type de bâtiment
	2.4	Adaptation au changement climatique		B.4.2	Réduire la production de déchets municipaux, promouvoir le tri sélectif
				B.4.3	Soutenir les rénovations énergétiques économiquement rentables et innovantes en fonction du type de bâtiment
				B.4.1	Soutenir les initiatives durables visant à trouver des solutions innovantes technologiques pour accroître la gestion efficace de l'eau
2.5	Gestion durable de l'eau	B.4.2	Réduire la production de déchets municipaux, promouvoir le tri sélectif		
2.6	Economie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources	B.4.2	Réduire la production de déchets municipaux, promouvoir le tri sélectif		
4	4.2	L'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie	A.3	A.3.1	Fournir aux jeunes des compétences utilisables sur le marché
	4.5	Égalité d'accès aux soins de santé et résilience des systèmes de santé	--	--	--
ISO	1.6	Autres actions pour soutenir une meilleure gouvernance de la coopération	--	--	--



Sur la base de la correspondance entre les priorités du programme IEV CTF MED 2014-2020 et les objectifs spécifiques NEXT MED 2021-2027, les éléments suivants ont été calculés :

1. nombre de projets du programme IEV CTF MED 2014-2020 se rapportant à chaque objectif spécifique du Programme Interreg NEXT MED 2021-2027 ;
2. types de partenaires dans les projets mis en œuvre dans le Programme IEV CTF MED 2014-2020,
3. taille moyenne des projets du Programme IEV CTF MED 2014-2020, se référant à chaque objectif spécifique de NEXT MED 2021-2027 ;
4. nombre moyen de partenaires du projet dans le Programme IEV CTF MED 2014-2020, se référant à chaque objectif spécifique d'Interreg NEXT MED 2021-2027 ;
5. nombre moyen d'institutions publiques impliquées dans des projets IEV CTF MED 2014-2020, se référant à chaque objectif spécifique d'Interreg NEXT MED 2021-2027 ;
6. nombre moyen de PME impliquées dans des projets de recherche et d'innovation IEV CTF MED 2014-2020, se référant à chaque objectif spécifique d'Interreg NEXT MED 2021-2027 ;
7. Indicateur de réalisation des valeurs atteintes 2014-2020 ;
8. Indicateurs de résultat valeurs atteintes 2014-2020.

Comme il est évident, dans les deux périodes de programmation, des schémas logiques différents ont été utilisés et, en fait, la correspondance entre les objectifs des deux périodes n'est pas univoque et au moins dans un cas (O.s 4.5), l'objectif présente des éléments tellement nouveaux qu'il ne peut pas être attribué à un objectif du cycle de programmation 2014-2020.

En revanche, en ce qui concerne l'objectif spécifique 1.6, il est difficile de trouver une correspondance car le thème de l'amélioration de la gouvernance du Programme était transversal par rapport à l'ensemble des objectifs et priorités thématiques retenus dans le Programme précédent.

Les valeurs des indicateurs de réalisation et de résultat reposent sur les principes suivants :

1. Priorité 1 taille moyenne des projets 1 870 000 EUR ;
2. Priorité 2 taille moyenne des projets 1 890 000 EUR ;
3. Priorité 3 taille moyenne des projets 1 900 000 EUR ;
4. Priorité 4 taille moyenne des projets 1 900 000 EUR ;
5. le nombre moyen d'entreprises par projet est de 2 ;
6. le nombre moyen de partenaires dans les priorités 1 à 4 est de 6 partenaires (lors du calcul de cette moyenne, les organisations participant à plus d'un projet n'ont été comptées qu'une fois) ;
7. en moyenne 10 participants par partenaire et par projet où sont abordées des actions conjointes de promotion et d'autres événements ;



NEXT MED

8. la taille moyenne des formations couvre 24 participants ;
9. le nombre moyen d'emplois créés par projet est de 40 ;

Le tableau suivant indique le pourcentage de projets censés répondre aux différents indicateurs de réalisations.

Tableau 6 : Hypothèses liées aux indicateurs de réalisation

P	O.s	Code Indicateur	Titre	Hypothèses (% de projets utilisant l'indicateur)
1	O.s 1.1	RCO84	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en oeuvre dans le contexte de projets	60%
		RCO90	Projets de réseaux d'innovation transfrontières	85%
		RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	100%
		RCO01	Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	70%
		RCO02	Entreprises soutenues par une subvention	70%
	O.s 1.3	RCO116	Solutions élaborées conjointement	70%
		RCO01	Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	70%
		RCO02	Entreprises soutenues par une subvention	70%
		RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	100%
		RCO85	Participations à des actions de formation communes	80%
2	O.s 2.1	RCO84	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en oeuvre dans le contexte de projets	60%
		RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	100%
		RCO116	Solutions élaborées conjointement	70%
		RCO81	Participations à des actions communes transfrontières	70%
	O.s 2.4	RCO84	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en oeuvre dans le contexte de projets	60%
		RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	100%
		RCO81	Participations à des actions communes transfrontières	70%
		RCO116	Solutions élaborées conjointement	70%
	O.s 2.5	RCO84	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en oeuvre dans le contexte de projets	60%
		RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	100%
		RCO116	Solutions élaborées conjointement	70%
		RCO81	Participations à des actions communes transfrontières	70%
	O.s 2.6	RCO84	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en oeuvre dans le contexte de projets	60%
		RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	100%
		RCO116	Solutions élaborées conjointement	70%
		RCO81	Participations à des actions communes transfrontières	70%
3	O.s 4.2	RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	100%
		RCO116	Solutions élaborées conjointement	70%



NEXT MED

P	O.s	Code Indicateur	Titre	Hypothèses (% de projets utilisant l'indicateur)
		RCO84	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en oeuvre dans le contexte de projets	60%
		RCO85	Participations à des actions de formation communes	80%
		RCO82	Participations à des actions communes visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes	75%
	O.s 4.5	RCO116	Solutions élaborées conjointement	70%
		RCO84	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en oeuvre dans le contexte de projets	60%
		RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	100%
		RCO85	Participations à des actions de formation communes	80%
4	OSI 1.6	RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	100%
		RCO84	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en oeuvre dans le contexte de projets	60%
		RCO116	Solutions élaborées conjointement	70%

Le tableau suivant présente la ventilation des ressources financières par priorité et le budget total du Programme.

Tableau 7 : Ventilation financière par priorité

Priorité	%	Contribution de l'UE + cofinancement	Budget moyen par projet
OS1	29%	74 805 360,00 €	1 870 000 €
OS2	42%	108 832 756,00 €	1 890 000 €
OS4	21%	54 857 264,00 €	1 900 000 €
OSI1	8%	19 948 096,00 €	1 900 000 €
TOTAL	100%	258 443 476,00 €	

Compte tenu des paramètres énumérés ci-dessus, des hypothèses du tableau 6 et de l'allocation financière du tableau 7, les calculs suivants sont appliqués aux indicateurs.

Tableau 8 : Calcul des valeurs cibles des indicateurs de réalisation

Code	Titre	Formule de calcul
RCO01	Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Allocation financière totale par O.s (U)/ Taille moyenne d'un projet (EUR) (V)* Nombre d'entreprises moyen par projet (P) * Hypothèse (% de projets qui utilisent l'indicateur) (M)
RCO02	Entreprises soutenues par une subvention	Allocation financière totale par O.s (U)/ Taille moyenne d'un projet (EUR) (V)* Nombre d'entreprises moyen par projet (P) * Hypothèse (% de projets qui utilisent l'indicateur) (M)
RCO81	Participations à des actions communes transfrontières	Allocation financière totale par O.s (U) / Taille moyenne du projet (EUR) (V)* Nbre moyen de partenaires par projet (N)* Nbre de participations par projet et par organisation (O) * Hypothèse (% de projets qui utilisent le



NEXT MED

Code	Titre	Formule de calcul
		indicateur) (M)
RCO82	Participations à des actions communes visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes	Allocation financière totale par O.s (U) / Taille moyenne du projet (EUR) (V)* N ^{bre} moyen de partenaires par projet (N)* Nbre de participations féminines par projet et par organisation à des événements (P) * Hypothèse (% des projets qui utilisent l'indicateur) (M)
RCO84	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de projets	Allocation financière totale par O.s (U) / Taille moyenne du projet (EUR) (V)* Hypothèse (% de projets qui utilisent l'indicateur) (M) (hypothèse : au moins une action pilote par projet traitant de l'indicateur)
RCO85	Participations à des actions de formation communes	Allocation financière totale par O.s (U) / Taille moyenne du projet (EUR) (V)* Taille des formations (nombre de stagiaires par formation) (Q)* Hypothèse (% de projets qui utilisent l'indicateur) (M)
RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	Allocation financière totale par O.s (U) / Taille moyenne du projet (EUR) (V)* Nombre moyen de partenaires par projet (N)* Hypothèse (% de projets qui utilisent l'indicateur) (M)
RCO90	Projets de réseaux d'innovation transfrontières	Allocation financière totale par O.s (U) / Taille moyenne du projet (EUR) (V)*Hypothèse (% de projets qui utilisent l'indicateur) (M)
RCO116	Solutions élaborées conjointement	Allocation financière totale par OS (U)/ Taille moyenne du projet (EUR) (V)* Hypothèse (% de projets qui utilisent l'indicateur) (M) (hypothèse : au moins une solution développée conjointement par les projets traitant de l'indicateur)

L'estimation totale du calcul s'élève à 137 projets.

Vu que le programme sera très probablement approuvé d'ici fin 2022 et les documents d'exécution seront préparés pendant la négociation du programme et finalement approuvés par le Comité de suivi début 2023. Le démarrage des appels est prévu pour la mi-2023. La durée moyenne des projets est de 2,5 ans. Vraisemblablement, aucun des projets ne sera finalisé et ne pourra communiquer de valeur d'indicateur avant 2024.

3.2 Hypothèses relatives aux indicateurs de résultat

Les hypothèses relatives aux indicateurs de résultat sont fondées sur l'expérience de la gestion du programme et du secrétariat conjoint. La valeur cible des indicateurs de résultat est calculée avec un certain pourcentage qui indique la part des projets atteignant vraisemblablement la valeur cible. Dans certains domaines, cette part est plus élevée en raison de l'existence d'un réseau solide et institutionnalisé. Le tableau 9 montre le pourcentage présumé d'indicateurs de résultat qui seront atteints par action indicative et O.s.

Tableau 9 : Hypothèses quant à la proportion de projets qui atteindront l'indicateur de résultat

P	O.s	Code indicateur	Titre	Hypothèses (% de projets qui atteindront l'indicateur)
1	O.s 1.1	RCR104	Solutions adoptées ou développées par des organisations	60%
		RCR84	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet	50%
		RCR03	Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé	70%
	O.s 1.3	RCR104	Solutions adoptées ou développées par des organisations	60%
		RCR01	Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	50%



NEXT MED

P	O.s	Code indicateur	Titre	Hypothèses (% de projets qui atteindront l'indicateur)	
2		RCR84	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet	50%	
		RCR81	Actions de formation communes menées à terme	80%	
	O.s 2.1	RCR104	Solutions adoptées ou développées par des organisations	60%	
		RCR84	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet	50%	
		RCR85	Participations à des actions communes transfrontières après la fin d'un projet	50%	
	O.s 2.4	RCR104	Solutions adoptées ou développées par des organisations	60%	
		RCR84	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet	50%	
	O.s 2.5	RCR104	Solutions adoptées ou développées par des organisations	60%	
		RCR84	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet	50%	
		RCR85	Participations à des actions communes transfrontières après la fin d'un projet	50%	
	O.s 2.6	RCR104	Solutions adoptées ou développées par des organisations	60%	
		RCR84	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet	50%	
		RCR85	Participations à des actions communes transfrontières après la fin d'un projet	50%	
	3	O.s 4.2	RCR84	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet	50%
			RCR104	Solutions adoptées ou développées par des organisations	60%
RCR81			Actions de formation communes menées à terme	80%	
RCR85			Participations à des actions communes transfrontières après la fin d'un projet	50%	
O.s 4.5		RCR84	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet	50%	
		RCR104	Solutions adoptées ou développées par des organisations	60%	
		RCR81	Actions de formation communes menées à terme	80%	
4	OSI 1.6	RCR104	Solutions adoptées ou développées par des organisations	60%	
		RCR84	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet	50%	

4 Facteurs ayant un impact sur l'obtention des valeurs cibles

4.1 Enseignements tirés des périodes précédentes

Les deux précédents programmes IEV MED 2007-2013, 2014-2020 ont suscité beaucoup d'intérêt de la part des organisations de la zone du programme et ont ainsi généré un grand nombre d'idées et de propositions de projets. Le déploiement des ressources humaines et financières nécessaires pour gérer ce niveau élevé de demande a été l'un des défis majeurs des deux programmes précédents. Cependant, la structure et la rationalisation de la méthodologie de candidature se sont avérées garantir une durée équilibrée et rentable de l'ensemble du processus d'évaluation. Un niveau d'intérêt similaire peut être attendu pour le programme NEXT MED 2021-2027, d'autant plus que le nombre de pays participants a augmenté.



NEXT MED

Au cours de la dernière décennie, le programme a été affecté par des retards dans le processus d'approbation et lors de la mise en œuvre. En outre, des problèmes externes ont influencé la performance du programme, comme la crise financière mondiale, les changements politiques et sociaux dans certaines zones du programme et la pandémie de Covid-19. Néanmoins, la flexibilité des mécanismes de gestion et l'approche collaborative des pays participants ont permis au programme de s'adapter à ces défis et par conséquent d'éviter des problèmes majeurs de mise en œuvre.

Les programmes précédents organisaient différents types d'appels qui soutenaient divers types de projets. Cela a permis au Programme d'atteindre ses objectifs grâce à un certain nombre de mesures de mise en œuvre. En outre, pour les projets stratégiques et de capitalisation, l'objectif était de fournir un moyen de s'appuyer sur les résultats du projet en assurant la durabilité à long terme des réalisations du programme. Cependant, l'efficacité de l'approche a été quelque peu affectée par le changement dans la planification du programme imposé par les facteurs externes, comme indiqué précédemment.

4.2 Types et nombre d'appels

La planification des types et du nombre d'appels est un élément essentiel pour soutenir la réalisation des objectifs du programme et le déploiement efficace des ressources, tant pour la mise en œuvre du projet que pour la gestion du programme. L'expérience des programmes précédents montre que le lancement séquentiel de différents types d'appels constitue un modèle efficace pour stimuler des propositions de qualité et élargir l'engagement des bénéficiaires dans les domaines du programme et dans les différents secteurs. Deuxièmement, cela permettrait d'intégrer une certaine flexibilité dans le timing, c'est-à-dire d'affiner le lancement de l'appel si nécessaire. Enfin, le fait de proposer différents types d'appels offrirait également aux candidats la possibilité de concevoir différents types de projets ; cela pourrait également empêcher que les propositions rejetées soient présentées à nouveau sous une forme identique ou très similaire lors d'appels ultérieurs, c'est-à-dire qu'un projet standard rejeté dans le cadre de l'appel standard ne puisse pas être présenté à nouveau sous le même format, s'il n'y a pas d'autres appels à projets standards.

La proposition du programme INTERREG NEXT MED est de lancer successivement quatre appels à propositions :

- Un premier appel général à propositions sera lancé au début du programme.
- Un deuxième appel à propositions thématique portera sur la « transition verte » et concernera des projets standards.
- Un troisième appel à propositions de capitalisation sera lancé pour soutenir la capitalisation des résultats pertinents pour la zone du programme de la manière la plus large possible.
- Un quatrième appel à propositions sera lancé vers la fin du programme pour consolider les résultats des projets financés.



4.3 Autres risques

De plus, certains facteurs influençant le succès du programme et des actions supplémentaires seront mis en œuvre.

Tableau 10: Possibles risques et solutions

Risque	Probabilité	Solution
La crise économique due à la guerre actuelle en Ukraine réduit la capacité de mise en œuvre du programme, en particulier dans les pays africains, les difficultés augmenteront en raison de la pénurie de matières premières.	Élevée	Si possible, une adaptation flexible des objectifs du programme doit être possible – et ce avec le soutien de la commission.
L'évolution des besoins nécessite un déplacement du programme vers d'autres objectifs ou priorités, déclenché par la guerre actuelle.	Élevée	Voir ci-dessus
Faible intérêt des bénéficiaires potentiels en raison des autres sources financières disponibles	Faible	Amélioration du service et de la communication, campagnes de promotion du programme ; événements du programme, séminaires, soutien proactif au développement de projets par la direction du programme
La charge administrative qui empêche les bénéficiaires de demander un financement se traduit par un nombre insuffisant de projets	Élevée	Utilisation de la simplification basée sur la réglementation CE ; pas de « placage d'or » national
Faillite du bénéficiaire lors de la mise en œuvre	Moyenne	Critères d'éligibilité qui abordent la question dès la phase de candidature.

4.4 Risques liés aux indicateurs

Dans le détail, les valeurs cibles des différents ensembles d'indicateurs peuvent être influencées par les facteurs suivants définis dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : Facteurs spécifiques ayant une incidence sur les valeurs cibles de indicateurs

Indicateur de réalisation		Indicateur de résultat		Facteurs ayant un impact sur l'obtention des valeurs cibles
Code	Nom	Code	Nom	
RCO01	Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes) Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	RCR03	Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé	Difficile de définir ex ante le nombre de participations car il dépend de l'intérêt des parties prenantes et des groupes d'intérêt et les prévisions ne sont que limitées Réticence des PME à participer à un projet transfrontalier financé par l'UE
		RCR01	Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Difficulté de définir ex-ante le nombre de participations car cela dépend du type de projet et du type d'organisation
RCO02	Entreprises soutenues par une subvention	RCR03	Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou	Difficile de définir ex ante le nombre de participations car il dépend de l'intérêt des parties prenantes et des groupes d'intérêt et les prévisions ne sont que limitées. Réticence des PME à participer à un projet transfrontalier financé par l'UE



NEXT MED

Indicateur de réalisation		Indicateur de résultat		Facteurs ayant un impact sur l'obtention des valeurs cibles
Code	Nom	Code	Nom	
			de procédé	
		RCR01	Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Difficulté de définir ex-ante le nombre de participations car cela dépend du type de projet et du type d'organisation
RCO81	Participations à des actions communes transfrontières	RCR85	Participations à des actions communes transfrontières après la fin d'un projet	La participation dépend dans une large mesure de la pandémie et de sa persistance à réduire la possibilité de se rencontrer en face à face. Les réunions en ligne attirent un plus grand nombre de participations.
RCO82	Participations à des actions communes visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes			Indicateur relativement robuste qui peut être piloté par le JS lors de la négociation. Néanmoins, différents aspects et facteurs externes tels que la pandémie, des facteurs environnementaux ou économiques peuvent entraver la mise en œuvre de solutions communes par le projet.
RCO84	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de projets			Difficile de définir ex ante le nombre de participations car il dépend de l'intérêt des parties prenantes et des groupes d'intérêt et les prévisions ne sont que limitées.
RCO85	Participations à des actions de formation communes	RCR81	Actions de formation communes menées à terme	La participation dépend dans une large mesure de la pandémie et de sa persistance à réduire la possibilité de se rencontrer en face à face. Les réunions en ligne attirent un plus grand nombre de participations. Difficile de définir ex ante le nombre de participations car il dépend de l'intérêt des parties prenantes et des groupes d'intérêt et les prévisions ne sont que limitées.
RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	RCR84	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet	La valeur de l'indicateur est relativement robuste et cela ne devrait pas poser de problème pour atteindre les valeurs.
RCO90	Projets de réseaux d'innovation transfrontières			Difficile de définir ex ante le nombre de participations car il dépend de l'intérêt des parties prenantes et des groupes d'intérêt et les prévisions ne sont que limitées
RCO116	Solutions élaborées conjointement	RCR104	Solutions adoptées ou développées par des organisations	Indicateur relativement robuste qui peut être piloté par le JS lors de la négociation. Néanmoins, différents aspects et facteurs externes tels que la pandémie, des facteurs environnementaux ou économiques peuvent entraver la mise en œuvre de solutions communes par le projet.

5 Méthodes garantissant l'utilisation de données de qualité

Le recueil des données destinées au suivi des indicateurs suivra la même approche que celle de la période de programmation 2014-2020, basée sur l'exhaustivité, la cohérence, l'exactitude, la validité et l'actualité des composantes qui garantiront la qualité des données.

Les étapes suivantes sont prévues :



NEXT MED

- élaboration de matériel d'orientation indiquant les indicateurs à sélectionner pour chaque priorité et O.s,
- définition des valeurs cibles des indicateurs pour chaque projet par le demandeur,
- sélection du projet, y compris les critères de sélection du projet portant sur les valeurs des indicateurs,
- reporting régulier de la valeur cible de l'indicateur par le bénéficiaire via l'outil de reporting et de suivi de l'AG,
- contrôle régulier par le JS pour s'assurer que les valeurs cibles sont réalistes et atteintes.

En outre, le programme est activement impliqué dans plusieurs activités d'harmonisation et de coordination entre les programmes Interreg sous l'égide d'INTERACT. Cela garantit une approche harmonisée au sein de la communauté Interreg en ce qui concerne la collecte de données et l'assurance qualité.



NEXT MED

6 Valeurs cibles

6.1 Valeurs cibles des indicateurs de réalisations

Tableau 12 : Valeurs cibles des indicateurs de réalisation – priorité 1

O.s	Type d'actions	Indicateur de réalisations		Unité de mesure	Valeur de référence		Valeur intermédiaire 2024	Valeur cible 2029
		Code	Titre		Valeur	Année		
1.1	A.1.1.1 Soutien aux essais et développement de technologies, processus et services transnationaux, et soutien à l'adoption de technologies, de transfert de technologie, et de commercialisation des résultats de la recherche et de la Propriété Intellectuelle (PI).	RCO84	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en oeuvre dans le contexte de projets	N ^{bre} d'actions pilotes	0	2021	0	10
	A.1.1.2 Soutien au réseautage, partenariats et plates-formes transnationales en matière de R&D&I entre les entreprises et les universités partageant le savoir-faire et les résultats, améliorant l'accès transnational, la collaboration, la mobilité et les synergies.	RCO90	Projets de réseaux d'innovation transfrontières	N ^{bre} de projets	0	2021	0	14
		RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	N ^{bre} d'organisations	0	2021	0	216
		RCO01	Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	N ^{bre} d'entreprises	0	2021	0	19
	A.1.1.3 Soutien à la recherche et aux activités d'innovation des entreprises, y compris à l'investissement dans les infrastructures et équipements de recherche transnationaux	RCO02	Entreprises soutenues par une subvention	N ^{bre} d'entreprises	0	2021	0	19
1.3	A.1.3.1 Accompagnement transnational à la création et au suivi de start-up et spin-off, encourageant leur esprit d'entreprise, leur innovation, leur diversification et leur croissance	RCO116	Solutions élaborées conjointement	N ^{bre} de solutions	0	2021	0	17



NEXT MED

O.s	Type d'actions	Indicateur de réalisations		Unité de mesure	Valeur de référence		Valeur intermédiaire 2024	Valeur cible 2029
		Code	Titre		Valeur	Année		
	A.1.3.2. Développement et promotion de clusters transnationaux, réseaux, chaînes de valeur, laboratoires vivants, et leur mise en réseau et échange de bonnes pratiques	RCO01	Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	N ^{bre} d'entreprises	0	2021	0	36
		RCO02	Entreprises soutenues par une subvention	N ^{bre} d'entreprises	0	2021	0	36
	A.1.3.3. Des actions transnationales pour améliorer les capacités d'adaptation des entreprises, des travailleurs, et des entrepreneurs afin de changer et d'accroître l'entrepreneuriat, ce qui inclut, entre autres, le développement de compétences et des mesures pour anticiper les besoins en compétences.	RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	N ^{bre} d'organisations	0	2021	0	144
	A.1.3.4. Des services d'aide aux entreprises, des plateformes, et des réseaux transnationaux afin de soutenir l'internationalisation des entreprises, l'adoption et l'utilisation d'innovations écologiques et de technologies propres, et l'amélioration de l'environnement des entreprises.	RCO85	Participations à des actions de formation communes	N ^{bre} de participations	0	2021	0	818
	A.1.3.5. Initiatives pour la transformation numérique des PME et pour le développement des capacités, de l'innovation et de l'application des compétences dans le commerce transnational et électronique.							



Tableau 13 : Valeurs cibles pour les Indicateurs de réalisation – priorité 2

O.s	Type d'actions	Indicateur de réalisations		U.M.	Valeur de référence		Valeur intermédiaire 2024	Valeur cible 2029
		Code	Titre		Valeur	Année		
2.1	A 2.1.1 Mise en œuvre de projets pilotes pour démontrer les avantages techniques, financiers et environnementaux des mesures aux acteurs locaux, entreprises et chaînes d'approvisionnement locales/régionales liées à l'efficacité énergétique, aux sources d'énergie renouvelables et à la gestion intelligente de l'énergie	RCO84	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en oeuvre dans le contexte de projets	N ^{bre} d'actions pilotes	0	2021	0	9
	A 2.1.2 Initiatives liées au transfert de technologie, à l'utilisation des résultats de la recherche et à l'adaptation aux besoins et aux capacités locales des acteurs locaux, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement locales/régionales liées à l'efficacité énergétique, aux sources d'énergie renouvelables et à la gestion intelligente de l'énergie	RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	N ^{bre} d'organisations	0	2021	0	86
	A 2.1.3 Initiatives pour accroître la sensibilisation, les capacités et encourager la participation active et l'inclusion des citoyens, des organisations de la société civile et du secteur privé concernant l'impact du changement climatique, l'efficacité énergétique, les sources d'énergie renouvelables et la gestion intelligente de l'énergie	RCO81	Participations à des actions communes transfrontières	N ^{bre} de participations	0	2021	0	605
	A 2.1.4 Intégration et adaptation dans les cadres réglementaires, formulation des politiques et prise de décision des autorités régionales et locales des dispositions et normes de performance favorisant l'efficacité énergétique, les sources d'énergie renouvelables, le suivi de la performance énergétique et les compteurs intelligents.	RCO116	Solutions élaborées conjointement	N ^{bre} de solutions	0	2021	0	10



NEXT MED

O.s	Type d'actions	Indicateur de réalisations		U.M.	Valeur de référence		Valeur intermédiaire 2024	Valeur cible 2029
		Code	Titre		Valeur	Année		
2.4	A 2.4.1 Mise en œuvre de procédures de démonstration et de pilotes pour accroître la capacité et l'aptitude de déploiement commun, fournir une « preuve de concept » et renforcer l'innovation dans les domaines de l'adaptation au changement climatique, de la prévention des risques et résilience aux catastrophes	RCO84	Actions pilotes élorées conjointement et mises en oeuvre dans le contexte de projets	N ^{bre} d'actions pilotes	0	2021	0	9
	A 2.4.2 Initiatives visant à accroître la sensibilisation, les capacités, et à encourager la participation active et l'inclusion des citoyens, des organisations de la société civile et du secteur privé en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, à la prévention des risques et à la résilience aux catastrophes	RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	N ^{bre} d'organisations	0	2021	0	86
	A 2.4.3 Intégration et adaptation dans les cadres réglementaires - formulation des politiques et prise de décision des autorités régionales et locales quant aux dispositions et standards de performance lié à la l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la planification de la résilience aux catastrophes.	RCO81	Participations à des actions communes transfrontières	N ^{bre} de participations	0	2021	0	605
		RCO116	Solutions élaborées conjointement	N ^{bre} de solutions	0	2021	0	10
2.5	A 2.5.1 Mise en œuvre de projets pilotes pour démontrer les avantages techniques, financiers et environnementaux des mesures liées à la gestion du cycle de l'eau, à l'efficacité de l'eau pour les industries et les ménages et à la réhabilitation des plans d'eau impliquant les autorités locales, les prestataires de services publics, les associations professionnelles et les agences environnementales.	RCO84	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en oeuvre dans le contexte de projets	N ^{bre} d'actions pilotes	0	2021	0	9



NEXT MED

O.s	Type d'actions	Indicateur de réalisations		U.M.	Valeur de référence		Valeur intermédiaire 2024	Valeur cible 2029
		Code	Titre		Valeur	Année		
	A 2.5.2 Initiatives liées au transfert de technologie, à l'utilisation des résultats de la recherche et à l'adaptation aux besoins locaux et aux capacités des autorités locales et régionales, des prestataires de services publics, des associations professionnelles, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement liées à la gestion du cycle de l'eau, à l'utilisation efficace de l'eau pour les industries et les ménages et à la réhabilitation des plans d'eau.	RCO87	Organisations quopèrent par-delà les frontières	N ^{bre} d'organisations	0	2021	0	86
	A 2.5.3 Initiatives pour sensibiliser, augmenter les capacités, et encourager la participation active des citoyens, des organisations de la société civile et du secteur privé aux activités liées à l'impact du changement climatique, les tendances de la consommation d'eau, l'état écologique et quantitatif des ressources en eau, la gestion du cycle de l'eau, l'efficacité de l'eau et la réhabilitation des plans d'eau.	RCO81	Participations à des actions communes transfrontières	N ^{bre} de participations	0	2021	0	605
	A 2.5.4 Intégration et adaptation dans les cadres réglementaires, formulation des politiques et prise de décision et formulation des politiques des autorités régionales et locales des dispositions et des normes de performance favorisant l'efficacité de l'eau, l'eau est liée à l'adaptation au changement climatique, aux incitations à l'économie d'eau, à la gestion du cycle de l'eau (y compris la surveillance de l'utilisation de l'eau, les compteurs intelligents et la tarification de l'eau.	RCO116	Solutions élaborées conjointement	N ^{bre} de solutions	0	2021	0	10



NEXT MED

O.s	Type d'actions	Indicateur de réalisations		U.M.	Valeur de référence		Valeur intermédiaire 2024	Valeur cible 2029
		Code	Titre		Valeur	Année		
2.6	A 2.6.1 Mise en œuvre de projets pilotes pour démontrer les avantages techniques, financiers et environnementaux des mesures liées à la gestion du cycle de vie, à la conception des produits, à la gestion des déchets, à l'efficacité des ressources pour les industries et les ménages et le recyclage en impliquant les autorités locales, les prestataires de services publics, les associations professionnelles, les consommateurs et les ONG, entreprises locales / prestataires de services et agences environnementales.	RCO84	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en oeuvre dans le contexte de projets	Nbre d'actions pilotes	0	2021	0	9
	A 2.6.2 Initiatives liées au transfert de technologie, à l'utilisation des résultats de la recherche et à l'adaptation aux besoins locaux et aux capacités des autorités locales et régionales, des prestataires de services publics, des associations professionnelles, des praticiens, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement liées à la conception de produits, à la gestion des déchets, à l'efficacité des ressources et au recyclage.	RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	Nbre d'organisations	0	2021	0	86
	A 2.6.3 Initiatives pour accroître la sensibilisation et encourager la participation active des citoyens, des organisations de la société civile et du secteur privé concernant l'efficacité des ressources, les impacts de l'utilisation des ressources et les modes de consommation.	RCO81	Participations à des actions communes transfrontières	Nbre de participations	0	2021	0	605
	A 2.6.4 Intégration et adaptation dans les cadres réglementaires, formulation des politiques et prise de décision et formulation des politiques des autorités régionales et locales de dispositions et de normes de performance favorisant l'efficacité des ressources, la gestion du cycle de vie, les dispositions en matière de recyclage et l'intégration de l'économie circulaire.	RCO116	Solutions élaborées conjointement	Nbre de solutions	0	2021	0	10



Interreg



Co-funded by
the European Union

NEXT MED

Tableau 14 : Valeurs cibles des indicateurs de réalisation – priorité 3

O.s	Type d'actions	Indicateur de réalisation		U.M	Valeur de référence		Valeur intermédiaire 2024	Valeur cible 2029
		Code	titre		Valeur	Année		
4.2	A.4.2.1 Mesures et partenariats transnationaux en matière d'emploi et d'éducation / formation pour anticiper les besoins en compétences, soutenir l'adéquation et la transition sur le marché du travail, notamment par la formation sur le terrain et l'expérience de travail.	RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	N ^{bre} d'organisations	0	2021	0	118
	A.4.2.2 Développement de plateformes transnationales et d'infrastructures numériques pour l'apprentissage et l'éducation en ligne.	RCO116	Solutioélaborées conjointement	N ^{bre} de solutions	0	2021	0	14
	A.4.2.3 Programmes et initiatives d'alphabétisation numérique, en particulier auprès des migrants, des NEET, des jeunes, des femmes, des populations défavorisées, des chômeurs de longue durée et des populations rurales.	RCO84	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en oeuvre dans le contexte de projets	N ^{bre} d'actions pilotes	0	2021	0	12
	A.4.2.4 Développement de partenariats, de programmes, d'initiatives et d'innovations transnationaux/internationaux pour améliorer les opportunités d'éducation et d'emploi, la qualité, l'accès et la mobilité des groupes confrontés à des obstacles spécifiques à la participation (jeunes, femmes, migrants, chômeurs de longue durée et personnes ayant des besoins spéciaux).	RCO85	Participations à des actions de formation communes	N ^{bre} de participations	0	2021	0	756
	A.4.2.5 Actions et services transnationaux qui favorisent l'égalité des sexes, l'égalité des chances, l'inclusion sociale et l'intégration et l'autonomisation socio-économiques.	RCO82	Participations à des actions communes visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes	N ^{bre} de participations	0	2021	0	443
4.5	A.4.5.1 Améliorations de la prestation de soins	RCO116	Solutions élaborées conjointement	N ^{bre} de	0	2021	0	6



NEXT MED

O.s	Type d'actions	Indicateur de réalisation		U.M	Valeur de référence		Valeur intermédiaire 2024	Valeur cible 2029
		Code	titre		Valeur	Année		
	de santé et mesures visant à améliorer l'égalité d'accès et en temps opportun à des services de qualité			solutions				
	A.4.5.1 Mesures visant à améliorer la résilience des systèmes de soins de santé et la capacité des organisations de la société civile et des communautés dans le domaine des soins de santé, y compris la mise en réseau transnationale, le renforcement des capacités et la formation dans le domaine des soins de santé, améliorant la préparation et l'adaptation aux pandémies et autres crises sanitaires.	RCO84	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en oeuvre dans le contexte de projets	N ^{bre} d'actions pilotes	0	2021	0	6
		RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	N ^{bre} d'organisations	0	2021	0	55
		RCO85	Participations à des actions de formation communes	N ^{bre} de participations	0	2021	0	353



Tableau 15 : Valeurs cibles des indicateurs de réalisation – priorité 4

O.s	Type d'actions	Indicateur de réalisation		U.M	Valeur de référence		Valeur intermédiaire 2024	Valeur cible 2029
		Code	Titre		Valeur	Année		
ISO 1.6	ISO 1.6.1 Promouvoir et mettre en place des mesures et des actions conjointes pour améliorer la capacité institutionnelle des autorités publiques et autres parties prenantes, en particulier au niveau local, à concevoir et fournir efficacement des services publics pour le bien-être socio-économique et environnemental des citoyens et des lieux.	RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	N ^{bre} d'organisations	0	2021	0	63
	ISO 1.6.2 Développer et mettre en œuvre des outils communs afin de favoriser les processus de gouvernance locale en renforçant le partenariat intersectoriel, multiniveaux et transnational, en encourageant la coopération entre les citoyens, les acteurs de la société civile et les institutions en vue d'identifier et de traiter les questions d'intérêt commun au niveau local par le biais d'échanges, d'approches ascendantes et participatives.	RCO84	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en oeuvre dans le contexte de projets	N ^{bre} d'actions pilotes	0	2021	0	6
		RCO116	Solutions élaborées conjointement	N ^{bre} de solutions	0	2021	0	7



6.2 Valeurs cibles de indicateurs de résultat

Tableau 16 : Valeurs cibles de indicateurs de résultat – priorité 1

O.s	Type d'actions	Indicateurs de résultat		U.M	Valeur de référence		Valeur cible 2029
		Code	Titre		Valeur	Année	
1.1	A.1.1.1 Soutien aux essais et développement de technologies, processus et services transnationaux, et soutien à l'adoption de technologies, de transfert de technologie, et de commercialisation des résultats de la recherche et de la Propriété Intellectuelle (PI).	RCR104	Solutions adoptées ou développées par des organisations	N ^{bre} de solution	0	2021	6
	A.1.1.2 Soutien au réseautage, partenariats et plates-formes transnationales en matière de R&D&I entre les entreprises et les universités partageant le savoir-faire et les résultats, améliorant l'accès transnational, la collaboration, la mobilité et les synergies.	RCR84	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet	N ^{bre} d'organisations	0	2021	108
	A.1.1.3 Soutien à la recherche et aux activités d'innovation des entreprises, y compris à l'investissement dans les infrastructures et équipements de recherche transnationaux	RCR03	Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé	N ^{bre} d'entreprises	0	2021	13
1.3	A.1.3.1 Accompagnement transnational à la création et au suivi de start-up et spin-off, encourageant leur esprit d'entreprise, leur innovation, leur diversification et leur croissance	RCR104	Solutions adoptées ou développées par des organisations	N ^{bre} de solutions	0	2021	10
	A.1.3.2. Développement et promotion de clusters transnationaux, réseaux, chaînes de valeur, laboratoires vivants, et leur mise en réseau et échange de bonnes pratiques						
	A.1.3.3. Des actions transnationales pour améliorer les capacités d'adaptation des entreprises, des travailleurs, et des entrepreneurs afin de changer et d'accroître l'entrepreneuriat, ce qui inclut, entre autres, le développement de compétences et des mesures pour anticiper les besoins en compétences.	RCR01	Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	N ^{bre} d'emplois	0	2021	336
	A.1.3.4. Des services d'aide aux entreprises, des plateformes, et des réseaux transnationaux afin de soutenir l'internationalisation des entreprises, l'adoption et l'utilisation d'innovations écologiques et de technologies	RCR84	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet	N ^{bre} d'organisations	0	2021	72



NEXT MED

O.s	Type d'actions
	propres, et l'amélioration de l'environnement des entreprises.
	A.1.3.5. Initiatives pour la transformation numérique des PME et pour le développement des capacités, de l'innovation et de l'application des compétences dans le commerce transnational et électronique.

Indicateurs de résultat		U.M	Valeur de référence		Valeur cible 2029
Code	Titre		Valeur	Année	
RCR81	Actions de formation communes menées à terme	N ^{bre} de participations	0	2021	654

Tableau 17 : Valeurs cibles de indicateurs de résultats – priorité 2

O.s	Type d'actions
2.1	A 2.1.1 Mise en œuvre de projets pilotes pour démontrer les avantages techniques, financiers et environnementaux des mesures aux acteurs locaux, entreprises et chaînes d'approvisionnement locales/régionales liées à l'efficacité énergétique, aux sources d'énergie renouvelables et à la gestion intelligente de l'énergie
	A 2.1.2 Initiatives liées au transfert de technologie, à l'utilisation des résultats de la recherche et à l'adaptation aux besoins et aux capacités locales des acteurs locaux, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement locales/régionales liées à l'efficacité énergétique, aux sources d'énergie renouvelables et à la gestion intelligente de l'énergie
	A 2.1.3 Initiatives pour accroître la sensibilisation, les capacités et encourager la participation active et l'inclusion des citoyens, des organisations de la société civile et du secteur privé concernant l'impact du changement climatique, l'efficacité énergétique, les sources d'énergie renouvelables et la gestion intelligente de l'énergie
	A 2.1.4 Intégration et adaptation dans les cadres réglementaires, formulation des politiques et prise de décision des autorités régionales et locales des dispositions et normes de performance favorisant l'efficacité énergétique, les sources d'énergie renouvelables, le suivi de la performance

Indicateurs de résultat		U.M	Valeur de référence		Valeur cible 2029
Code	titre		Valeur	Année	
RCR104	Solutions adoptées ou développées par des organisations	N ^{bre} de solutions	0	2021	11
RCR84	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet	N ^{bre} d'organisations	0	2021	43
RCR85	Participations à des actions communes transfrontières après la fin d'un projet	N ^{bre} de participations	0	2021	302



NEXT MED

O.s	Type d'actions	Indicateurs de résultat		U.M	Valeur de référence		Valeur cible 2029
		Code	titre		Valeur	Année	
	énergétique et les compteurs intelligents.						
2.4	A 2.4.1 Mise en œuvre de procédures de démonstration et de pilotes pour accroître la capacité et l'aptitude de déploiement commun, fournir une « preuve de concept » et renforcer l'innovation dans les domaines de l'adaptation au changement climatique, de la prévention des risques et résilience aux catastrophes	RCR104	Solutions adoptées ou développées par des organisations	N ^{bre} de solutions	0	2021	11
	A 2.4.2 Initiatives visant à accroître la sensibilisation, les capacités, et à encourager la participation active et l'inclusion des citoyens, des organisations de la société civile et du secteur privé en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, à la prévention des risques et à la résilience aux catastrophes	RCR84	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet	N ^{bre} d'organisations	0	2021	43
	A 2.4.3 Intégration et adaptation dans les cadres réglementaires – formulation des politiques et prise de décision des autorités régionales et locales quant aux dispositions et standards de performance lié à la l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la planification de la résilience aux catastrophes.						
2.5	A 2.5.1 Mise en œuvre de projets pilotes pour démontrer les avantages techniques, financiers et environnementaux des mesures liées à la gestion du cycle de l'eau, à l'efficacité de l'eau pour les industries et les ménages et à la réhabilitation des plans d'eau impliquant les autorités locales, les prestataires de services publics, les associations professionnelles et les agences environnementales.	RCR104	Solutions adoptées ou développées par des organisations	N ^{bre} de solutions	0	2021	11
	A 2.5.2 Initiatives liées au transfert de technologie, à l'utilisation des résultats de la recherche et à l'adaptation aux besoins locaux et aux capacités des autorités locales et régionales, des prestataires de services publics, des associations professionnelles, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement liées à la gestion du cycle de l'eau, à l'utilisation efficace de l'eau pour les industries et les ménages et à la réhabilitation des plans d'eau.	RCR84	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet	N ^{bre} d'organisations	0	2021	43



NEXT MED

O.s	Type d'actions	Indicateurs de résultat		U.M	Valeur de référence		Valeur cible 2029
		Code	titre		Valeur	Année	
	A 2.5.3 Initiatives pour sensibiliser, augmenter les capacités, et encourager la participation active des citoyens, des organisations de la société civile et du secteur privé aux activités liées à l'impact du changement climatique, les tendances de la consommation d'eau, l'état écologique et quantitatif des ressources en eau, la gestion du cycle de l'eau, l'efficacité de l'eau et la réhabilitation des plans d'eau.	RCR85	Participations à des actions communes transfrontières après la fin d'un projet	N ^{bre} de participations	0	2021	302
	A 2.5.4 Intégration et adaptation dans les cadres réglementaires, formulation des politiques et prise de décision et formulation des politiques des autorités régionales et locales des dispositions et des normes de performance favorisant l'efficacité de l'eau, l'eau est liée à l'adaptation au changement climatique, aux incitations à l'économie d'eau, à la gestion du cycle de l'eau (y compris la surveillance de l'utilisation de l'eau, les compteurs intelligents et la tarification de l'eau.						
2.6	A 2.6.1 Mise en œuvre de projets pilotes pour démontrer les avantages techniques, financiers et environnementaux des mesures liées à la gestion du cycle de vie, à la conception des produits, à la gestion des déchets, à l'efficacité des ressources pour les industries et les ménages et le recyclage en impliquant les autorités locales, les prestataires de services publics, les associations professionnelles, les consommateurs et les ONG, entreprises locales / prestataires de services et agences environnementales.	RCR104	Solutions adaptées ou développées par des organisations	Nr. of solutions	0	2021	11
	A 2.6.2 Initiatives liées au transfert de technologie, à l'utilisation des résultats de la recherche et à l'adaptation aux besoins locaux et aux capacités des autorités locales et régionales, des prestataires de services publics, des associations professionnelles, des praticiens, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement liées à la conception de produits, à la gestion des déchets, à l'efficacité des ressources et au recyclage.	RCR84	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet	N ^{bre} d'organisations	0	2021	43
	A 2.6.3 Initiatives pour accroître la sensibilisation et encourager la participation active des citoyens, des organisations de la société civile et du secteur privé concernant l'efficacité des ressources, les impacts de l'utilisation des ressources et les modes de consommation.	RCR85	Participations à des actions communes transfrontières après la fin d'un projet	N ^{bre} de participations	0	2021	302



NEXT MED

O.s	Type d'actions	Indicateurs de résultat		U.M	Valeur de référence		Valeur cible 2029
		Code	titre		Valeur	Année	
	A 2.6.4 Intégration et adaptation dans les cadres réglementaires, formulation des politiques et prise de décision et formulation des politiques des autorités régionales et locales de dispositions et de normes de performance favorisant l'efficacité des ressources, la gestion du cycle de vie, les dispositions en matière de recyclage et l'intégration de l'économie circulaire.						



Tableau 18 : Valeurs cibles de indicateurs de résultats – priorité 3

O.s	Type d'actions	Indicateurs de résultat		U.M	Valeur de référence		Valeur cible 2029
		Code	titre		Valeur	Année	
4.2	A.4.2.1 Mesures et partenariats transnationaux en matière d'emploi et d'éducation / formation pour anticiper les besoins en compétences, soutenir l'adéquation et la transition sur le marché du travail, notamment par la formation sur le terrain et l'expérience de travail.	RCR84	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet	N ^{bre} d'organisations	0	2021	59
	A.4.2.2 Développement de plateformes transnationales et d'infrastructures numériques pour l'apprentissage et l'éducation en ligne.	RCR104	Solutions adoptées ou développées par des organisations	N ^{bre} de solutions	0	2021	8
	A.4.2.3 Programmes et initiatives d'alphabétisation numérique, en particulier auprès des migrants, des NEET, des jeunes, des femmes, des populations défavorisées, des chômeurs de longue durée et des populations rurales.	RCR81	Actions de formation communes menées à terme	N ^{bre} de participations	0	2021	605
	A.4.2.4 Développement de partenariats, de programmes, d'initiatives et d'innovations transnationaux/internationaux pour améliorer les opportunités d'éducation et d'emploi, la qualité, l'accès et la mobilité des groupes confrontés à des obstacles spécifiques à la participation (jeunes, femmes, migrants, chômeurs de longue durée et personnes ayant des besoins spéciaux).	RCR85	Participations à des actions communes transfrontières après la fin d'un projet	N ^{bre} de participations	0	2021	977
	A.4.2.5 Actions et services transnationaux qui favorisent l'égalité des sexes, l'égalité des chances, l'inclusion sociale et l'intégration et l'autonomisation socio-économiques.						
4.5	A.4.5.1 Améliorations de la prestation de soins de santé et mesures visant à améliorer l'égalité d'accès et en temps opportun à des services de qualité	RCR84	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet	N ^{bre} d'organisations	0	2021	28
	A.4.5.2 Mesures visant à améliorer la résilience des systèmes de soins de santé et la capacité des organisations de la société civile et des communautés dans le domaine des soins de santé, y compris la mise en réseau transnationale, le renforcement des capacités et la formation dans le domaine des soins de santé, améliorant la préparation et l'adaptation aux pandémies et autres crises sanitaires.	RCR104	Solutions adoptées ou développées par des organisations	N ^{bre} de solutions	0	2021	4
		RCR81	Actions de formation communes menées à terme	N ^{bre} de participations	0	2021	282



Tableau 19 : Valeurs cibles des indicateurs de résultats – priorité 4

O.s	Type d'actions	Indicateurs de résultat		U.M	Valeur de départ		Valeur cible 2029
		Code	Titre		Valeur	Année	
ISO 1.6	ISO 1.6.1 Promouvoir et mettre en place des mesures et des actions conjointes pour améliorer la capacité institutionnelle des autorités publiques et autres parties prenantes, en particulier au niveau local, à concevoir et fournir efficacement des services publics pour le bien-être socio-économique et environnemental des citoyens et des lieux. .	RCR84	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières après la fin d'un projet	N ^{bre} d'organisations	0	2021	31
	ISO 1.6.2 Développer et mettre en œuvre des outils communs afin de favoriser les processus de gouvernance locale en renforçant le partenariat intersectoriel, multiniveaux et transnational, en encourageant la coopération entre les citoyens, les acteurs de la société civile et les institutions en vue d'identifier et de traiter les questions d'intérêt commun au niveau local par le biais d'échanges, d'approches ascendantes et participatives.	RCR104	Solutions adoptées ou développées par des organisations	N ^{bre} de solutions	0	2021	4

7 Type of interventions

Tableau 20 : Domaines d'intervention

O.s	Type d'actions	Domaines d'intervention	Ventilation budget total (EUR)	Contribution CO2	Contribution environnementale
1.1	A.1.1.1 Soutien aux essais et développement de technologies, processus et services transnationaux, et soutien à l'adoption de technologies, de transfert de technologie, et de commercialisation des résultats de la recherche et de la Propriété Intellectuelle (PI).	005	4 488 322,00 €		
	A.1.1.2 Soutien au réseautage, partenariats et plates-formes transnationales en matière de R&D&I entre les entreprises et les universités partageant le savoir-faire et les résultats, améliorant l'accès transnational, la collaboration, la mobilité et les synergies.	026	4 488 322,00 €		
	A.1.1.3 Soutien à la recherche et aux activités d'innovation des entreprises, y compris à l'investissement dans les infrastructures et équipements de recherche transnationaux	028	4 488 322,00 €		
1.3	A.1.3.1 Accompagnement transnational à la création et au suivi de start-up et spin-off, encourageant leur esprit d'entreprise, leur innovation, leur diversification et leur croissance	029	11 968 856,00 €	11 968 856,00 €	4 787 542,40 €
	A.1.3.2. Des actions transnationales pour améliorer les capacités d'adaptation des entreprises, des travailleurs, et des entrepreneurs afin de changer et d'accroître l'entrepreneuriat, ce qui inclut, entre autres, le développement de compétences et des mesures pour anticiper les besoins en compétences.	030	4 488 322,00 €	1 795 328,80 €	4 488 322,00 €
	A.1.3.3. Transnational skills development and measures to anticipate skills needs, increase entrepreneurship and improve the adaptability of enterprises, workers and entrepreneurs to change.	021	11 220 804,00 €		
	A.1.3.4. Des services d'aide aux entreprises, des plateformes, et des réseaux transnationaux afin de soutenir l'internationalisation des entreprises, l'adoption et l'utilisation d'innovations écologiques et de technologies propres, et l'amélioration de l'environnement des entreprises.	023	11 220 804,00 €		
	A.1.3.5. Initiatives pour la transformation numérique des PME et pour le développement des capacités, de l'innovation et de l'application des compétences dans le commerce transnational et électronique.	026	11 220 804,00 €		
2.1	A.2.1.1 Mise en œuvre de projets pilotes pour démontrer les avantages	137	11 220 804,00 €		
		041	6 802 047,00 €	2 720 818,80 €	2 720 818,80 €



NEXT MED

O.s	Type d'actions	Domaines d'intervention	Ventilation budget total (EUR)	Contribution CO2	Contribution environnementale
	techniques, financiers et environnementaux des mesures aux acteurs locaux, entreprises et chaînes d'approvisionnement locales/régionales liées à l'efficacité énergétique, aux sources d'énergie renouvelables et à la gestion intelligente de l'énergie				
	A. 2.1.2 Initiatives liées au transfert de technologie, à l'utilisation des résultats de la recherche et à l'adaptation aux besoins et aux capacités locales des acteurs locaux, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement locales/régionales liées à l'efficacité énergétique, aux sources d'énergie renouvelables et à la gestion intelligente de l'énergie	044	6 802 047,00 €	2 720 818,80 €	2 720 818,80 €
	A 2.1.3 Initiatives pour accroître la sensibilisation, les capacités et encourager la participation active et l'inclusion des citoyens, des organisations de la société civile et du secteur privé concernant l'impact du changement climatique, l'efficacité énergétique, les sources d'énergie renouvelables et la gestion intelligente de l'énergie				
	A 2.1.4 Intégration et adaptation dans les cadres réglementaires, formulation des politiques et prise de décision des autorités régionales et locales des dispositions et normes de performance favorisant l'efficacité énergétique, les sources d'énergie renouvelables, le suivi de la performance énergétique et les compteurs intelligents.	046	13 604 095, 00 €	13 604 095, 00 €	5 441 638, 00 €
	A 2.4.1 Mise en œuvre de procédures de démonstration et de pilotes pour accroître la capacité et l'aptitude de déploiement commun, fournir une « preuve de concept » et renforcer l'innovation dans les domaines de l'adaptation au changement climatique, de la prévention des risques et résilience aux catastrophes	058	8 978 702,00 €	8 978 702,00 €	8 978 702,00 €
2.4	A 2.4.2 Initiatives visant à accroître la sensibilisation, les capacités, et à encourager la participation active et l'inclusion des citoyens, des organisations de la société civile et du secteur privé en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, à la prévention des risques et à la résilience aux catastrophes	059	9 250 785,00 €	9 250 785,00 €	9 250 785,00 €
	A 2.4.3 Intégration et adaptation dans les cadres réglementaires – formulation des politiques et prise de décision des autorités régionales et locales quant aux dispositions et standards de performance lié à la l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la planification de la résilience aux catastrophes.	060	8 978 702,00 €	8 978 702,00 €	8 978 702,00 €
2.5	A 2.5.1 Mise en œuvre de projets pilotes pour démontrer les avantages	064	13 604 094,00 €	5 441 637,60 €	13 604 094,00 €



NEXT MED

O.s	Type d'actions	Domaines d'intervention	Ventilation budget total (EUR)	Contribution CO2	Contribution environnementale
	techniques, financiers et environnementaux des mesures liées à la gestion du cycle de l'eau, à l'efficacité de l'eau pour les industries et les ménages et à la réhabilitation des plans d'eau impliquant les autorités locales, les prestataires de services publics, les associations professionnelles et les agences environnementales.				
	A 2.5.2 Initiatives liées au transfert de technologie, à l'utilisation des résultats de la recherche et à l'adaptation aux besoins locaux et aux capacités des autorités locales et régionales, des prestataires de services publics, des associations professionnelles, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement liées à la gestion du cycle de l'eau, à l'utilisation efficace de l'eau pour les industries et les ménages et à la réhabilitation des plans d'eau.				
	A 2.5.3 Initiatives pour sensibiliser, augmenter les capacités, et encourager la participation active des citoyens, des organisations de la société civile et du secteur privé aux activités liées à l'impact du changement climatique, les tendances de la consommation d'eau, l'état écologique et quantitatif des ressources en eau, la gestion du cycle de l'eau, l'efficacité de l'eau et la réhabilitation des plans d'eau.				
	A 2.5.4 Intégration et adaptation dans les cadres réglementaires, formulation des politiques et prise de décision et formulation des politiques des autorités régionales et locales des dispositions et des normes de performance favorisant l'efficacité de l'eau, l'eau est liée à l'adaptation au changement climatique, aux incitations à l'économie d'eau, à la gestion du cycle de l'eau (y compris la surveillance de l'utilisation de l'eau, les compteurs intelligents et la tarification de l'eau.	066	13 604 095.00 €	5 441 638.00 €	13 604 095.00 €
2.6	A 2.6.1 Mise en œuvre de projets pilotes pour démontrer les avantages techniques, financiers et environnementaux des mesures liées à la gestion du cycle de vie, à la conception des produits, à la gestion des déchets, à l'efficacité des ressources pour les industries et les ménages et le recyclage en impliquant les autorités locales, les prestataires de services publics, les associations professionnelles, les consommateurs et les ONG, entreprises locales / prestataires de services et agences environnementales.	067	13 604 094,00 €	5 441 637,60 €	13 604 094,00 €
	A 2.6.2 Initiatives liées au transfert de technologie, à l'utilisation des résultats de la recherche et à l'adaptation aux besoins locaux et aux capacités des autorités locales et régionales, des prestataires de services publics, des associations professionnelles, des praticiens, des entreprises et des chaînes				



NEXT MED

O.s	Type d'actions
	d'approvisionnement liées à la conception de produits, à la gestion des déchets, à l'efficacité des ressources et au recyclage.
	A 2.6.3 Initiatives pour accroître la sensibilisation et encourager la participation active des citoyens, des organisations de la société civile et du secteur privé concernant l'efficacité des ressources, les impacts de l'utilisation des ressources et les modes de consommation.
	A 2.6.4 Intégration et adaptation dans les cadres réglementaires, formulation des politiques et prise de décision et formulation des politiques des autorités régionales et locales de dispositions et de normes de performance favorisant l'efficacité des ressources, la gestion du cycle de vie, les dispositions en matière de recyclage et l'intégration de l'économie circulaire.
4.2	A.4.2.1 Mesures et partenariats transnationaux en matière d'emploi et d'éducation / formation pour anticiper les besoins en compétences, soutenir l'adéquation et la transition sur le marché du travail, notamment par la formation sur le terrain et l'expérience de travail.
	A.4.2.2 Développement de plateformes transnationales et d'infrastructures numériques pour l'apprentissage et l'éducation en ligne.
	A.4.2.3 Programmes et initiatives d'alphabétisation numérique, en particulier auprès des migrants, des NEET, des jeunes, des femmes, des populations défavorisées, des chômeurs de longue durée et des populations rurales.
	A.4.2.4 Développement de partenariats, de programmes, d'initiatives et d'innovations transnationaux/internationaux pour améliorer les opportunités d'éducation et d'emploi, la qualité, l'accès et la mobilité des groupes confrontés à des obstacles spécifiques à la participation (jeunes, femmes, migrants, chômeurs de longue durée et personnes ayant des besoins spéciaux).
	A.4.2.5 Actions et services transnationaux qui favorisent l'égalité des sexes, l'égalité des chances, l'inclusion sociale et l'intégration et l'autonomisation socio-économiques.
4.5	A.4.5.1 Améliorations de la prestation de soins de santé et mesures visant à améliorer l'égalité d'accès et en temps opportun à des services de qualité
	A.4.5.2 Mesures visant à améliorer la résilience des systèmes de soins de santé et la capacité des organisations de la société civile et des communautés dans le domaine des soins de santé, y compris la mise en réseau transnationale, le renforcement des capacités et la formation dans le domaine des soins de

Domaines d'intervention	Ventilation budget total (EUR)	Contribution CO2	Contribution environnementale
075	13 604 095.00 €	5 441 638.00 €	5 441 638.00 €
140	9 350 670,00 €	€-	€ -
145	9 350 670,00 €	€ -	€ -
151	9 350 670,00 €		€ -
152	9 350 670,00 €	€ -	€ -
131	8 727 292,00 €	€ -	€ -
160	8 727 292,00 €	€ -	€ -



NEXT MED

O.s	Type d'actions
	santé, améliorant la préparation et l'adaptation aux pandémies et autres crises sanitaires.
OSI 1.6	ISO 1.6.1 Promouvoir et mettre en place des mesures et des actions conjointes pour améliorer la capacité institutionnelle des autorités publiques et autres parties prenantes, en particulier au niveau local, à concevoir et fournir efficacement des services publics pour le bien-être socio-économique et environnemental des citoyens et des lieux.
	ISO 1.6.2 Développer et mettre en œuvre des outils communs afin de favoriser les processus de gouvernance locale en renforçant le partenariat intersectoriel, multiniveaux et transnational, en encourageant la coopération entre les citoyens, les acteurs de la société civile et les institutions en vue d'identifier et de traiter les questions d'intérêt commun au niveau local par le biais d'échanges, d'approches ascendantes et participatives.

Domaines d'intervention	Ventilation budget total (EUR)	Contribution CO2	Contribution environnementale
173	19 948 096, 00 €	€-	€-

Le Programme Interreg NEXT MED 2021-2027 contribue à l'objectif d'adaptation et atténuation du changement climatique à raison de 31,6% de son budget et à l'objectif de durabilité environnementale à raison de 36,2%.